



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2022-2028

**RAPPORT FINAL**

AUXILIA  
CONSEIL EN TRANSITION

 Ouest am

SYDELA   
territoire d'énergie  
LOIRE-ATLANTIQUE

 **RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE**

# Sommaire

<b>I. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE</b>	PAGE 6
<b>II. DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	PAGE 25
<b>III. STRATEGIE</b>	PAGE 46
<b>IV. PROGRAMME D' ACTIONS</b>	PAGE 59
<b>V. SUIVI ET EVALUATION</b>	PAGE 75

## *Documents annexes*

*Diagnostic réalisé par le Sydela*

*Évaluation Environnementale Stratégique réalisée par Ouest'am*

# Préambule

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Christelle BRAUD, Maire de Divatte-sur-Loire

*« Notre objectif est de faire de ce PCAET une opportunité de démarche stratégique vertueuse pour la Communauté de communes Sèvre et Loire, qu'il soit le document de référence pour l'adaptation du territoire au changement climatique et au développement durable. »*

*Le PCAET est un enjeu transversal de notre politique territoriale, y compris en terme de **stratégie économique, d'attractivité et de qualité de vie** au sein de la CCSL. »*



## LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA MOBILITÉ ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Anne CHOBLET, Mairie de la Remaudière



*« Le PCAET nous a permis d'instaurer une politique de transition écologique à la CCSL. Nous avons travaillé en concertation avec les acteurs du territoire et nos partenaires sur l'ensemble des thématiques.*

*Un ensemble exhaustif d'actions a été validé afin de répondre à nos enjeux à moyen et long terme pour réduire notre impact sur le climat.*

*Même si l'enjeu du changement climatique est mondial, c'est par l'action locale que nous parviendrons à y répondre efficacement.*

*Il est possible de construire un avenir durable et pour cela, nous avons besoin de la mobilisation du plus grand nombre. Alors, ensemble, engageons-nous pour « faire autrement » et soyons tous acteurs de la transition écologique ! »*



## AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 6ème rapport du GIEC, publié au mois d'août 2021, dresse un constat alarmant sur l'évolution de notre climat. Selon ce rapport, **la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030**, 10 ans plus tôt que selon la précédente prévision. Il conclut que le monde change à grande vitesse et que la vie sur terre telle que nous la connaissons sera inéluctablement transformée par le dérèglement climatique d'ici le 30ème anniversaire des enfants nés en 2021. Même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles devraient se multiplier.

Sur notre territoire aussi, nous en observons les manifestations. **L'été 2022 en a été emblématique de conséquences du changement climatique** et s'inscrit dans une augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes chauds sur terre comme en mer, des sécheresses, avec des effets composites propices aux incendies. Cet été difficile a été marqué par 3 vagues de chaleur avec des records de précocité, de durée et d'intensité. Le mois de juillet a été le plus sec pour l'humidité des sols avec une situation de crise pour les cours d'eau. Un climat plus chaud augmente aussi la quantité de vapeur d'eau dans l'atmosphère et les pluies extrêmes. Cet été a aussi été marqué par des impacts liés à des orages exceptionnels (foudre, grêle, pluie, vents violents). Dans le monde, l'action pour le climat monte en puissance, avec une trentaine de pays, dont la France, qui ont construit une baisse régulière des émissions de gaz à effet de serre, des engagements de régions et de villes.

Pourtant, **les actions d'atténuation et d'adaptation sont possibles** : pistes cyclables, réduction des déchets à la source, végétalisation des villes, rénovation des logements, revitalisation de nos centres-bourgs, offre de transports en commun, économie circulaire... Le plan climat de la communauté de communes de Sèvre & Loire a vocation à bâtir le plan d'action cohérent pour faire de la transition écologique une véritable opportunité pour le territoire.

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN IMPÉRATIF ET UNE OPPORTUNITÉ

Etat et collectivités ont un rôle majeur pour impulser un changement réel de nos comportements et accompagner les citoyens. Chaque décision compte et peut soit verrouiller des expositions, vulnérabilités, émissions de gaz à effet de serre, dégradations d'écosystèmes, soit engager des transformations profondes, dans tous les domaines, en tenant compte des enjeux d'équité et de transitions justes.

Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, **la transition énergétique et écologique sont de véritables opportunités pour les territoires**. Elles sont en effet synonymes de développement de l'activité locale et de l'emploi, d'autosuffisance énergétique, de préservation des espaces naturels ou encore d'effets bénéfiques sur notre santé grâce notamment à une amélioration de la qualité de l'air.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Sèvre & Loire est engagée dans une démarche de développement durable, construite et solide qu'il convient de conforter, de renforcer et de réorienter. L'urgence nous contraint aujourd'hui à inscrire notre territoire dans les transitions économiques, écologiques et sociétales. Cette démarche ambitieuse devra s'appuyer sur celles et ceux qui vivent et font vivre ce territoire à travers des objectifs réalistes et soutenables.

La réalisation du **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) jusqu'à 2028 nous permet d'interroger nos pratiques et de fixer des ambitions fortes pour tous (entreprises, associations, citoyens, collectivités etc.) : **nous sommes ainsi tous des contributeurs**.

1

# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

## Les intercommunalités, au cœur de cette transition

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015 a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les collectivités de manière générale, et les intercommunalités en particulier, au premier rang de l'action dans les territoires et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

Les intercommunalités voient ainsi leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

15%

des émissions de GES  
relèvent du  
patrimoine et des  
compétences des  
collectivités

50%

Si l'on intègre  
l'effet indirect des  
orientations des  
politiques  
publiques  
Selon l'Association Bilan  
Carbone

4/5<sup>e</sup>

des orientations de  
la stratégie  
nationale bas-  
carbone nécessitent  
une action au niveau  
local

## Un Plan Climat, qu'est-ce c'est ?

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, PCAET, est une démarche de planification, à la fois **stratégique et opérationnelle**.

Son objectif est de permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et climatique localement, en prenant en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs axes d'action : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la réduction des polluants atmosphériques. Il s'applique pour une durée de **six ans**.

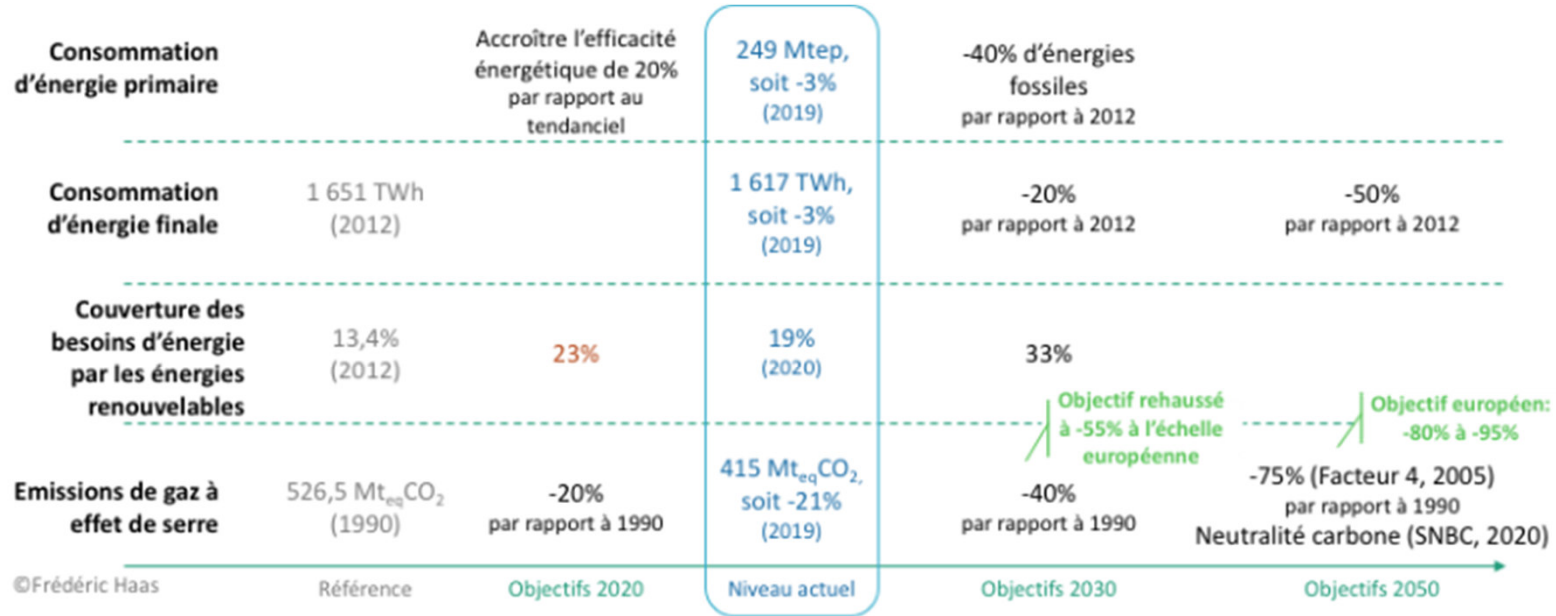
Il a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) et se compose d'un **diagnostic**, d'une **stratégie** territoriale et d'un **programme d'action**. **Le PCAET est rendu obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants** par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Celle-ci a posé un cadre d'action sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les intercommunalités comme coordinatrices et animatrices de l'action à l'échelle territoriale.

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

- **Réduire** nos **consommations d'énergie**
- **Développer** les **énergies renouvelables**,  
comme le solaire, le bois énergie...
- **Diminuer** les **émissions de gaz à effet de serre** générées par nos activités
- **Améliorer** la **qualité de l'air** que nous respirons au quotidien
- **Adapter** le territoire aux **changements climatiques** que nous percevons déjà



# Les grands objectifs chiffrés



Ces objectifs sont détaillés dans des plan opérationnels par période de 5 ans : **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (2<sup>e</sup> PPE 2018-2023, objectifs détaillés par secteurs et filières ENR) et **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (2<sup>e</sup> budget carbone 2019-2023).

## Loi de Transition énergétique pour la croissance verte

-40% d'émissions de **gaz à effet de serre** en 2030 par rapport à 1990

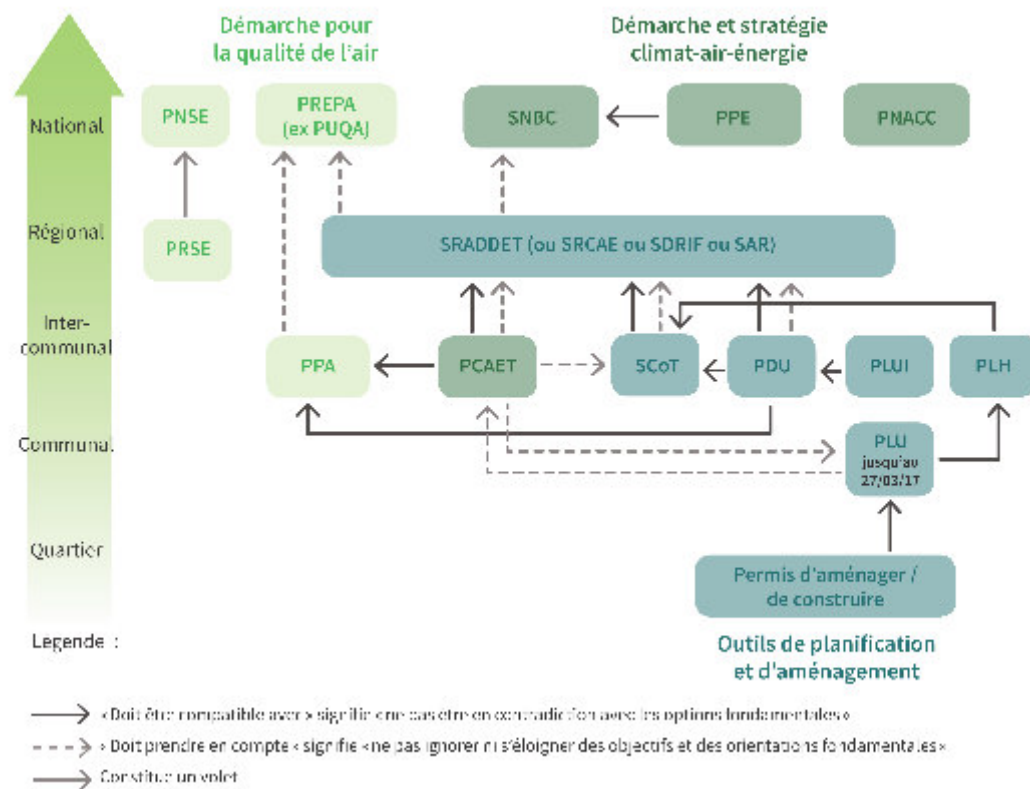
Part des **énergies renouvelables**:

32% des la consommation d'énergie finale & 40% de la production d'électricité en 2030

Réduire la **consommation énergétique** finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012



# L'articulation avec les politiques existantes



Le Plan Climat Air Énergie Territorial est la déclinaison réglementaire locale de l'engagement de la France contre le dérèglement climatique et inscrit dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

L'articulation du PCAET est nécessaire avec les différents documents de planification des territoires régionaux, inter-territoriaux et intercommunaux, puisque ces documents auront un ou des impacts sur les enjeux énergie-climat.

Les PCAET doivent être compatibles avec les SRCAE existants qui restent en application jusqu'à validation définitive des SRADDET. Et les autres programmes en cours sur le territoire traitant d'enjeux communs au PCAET comme les projets de territoire, les OPAH, etc. devront également s'articuler en bonne intelligence avec les ambitions du PCAET.

Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme, ADEME 2016

# L'élaboration du PCAET

Le PCAET a été travaillé de 2021 à 2022 par les élus et partenaires, dans une démarche conjointe entre les 11 communes. Elle se structure en 3 phases chronologiques présentées ci-dessous.



# L'évaluation environnementale stratégique

## LA DEMARCHE

### Une évaluation en continue de la stratégie au programme d'action

Il s'agit d'une démarche itérative menée tout au long de l'élaboration du PCAET et comprenant trois phases principales :

- **L'état initial de l'environnement** établi en lien avec l'élaboration du PLUi de Sèvre & Loire a permis d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser.
- **L'évaluation itérative de la stratégie et du programme d'action** a permis de s'inscrire dans une logique d'amélioration ou d'évitement.
- La production du **rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique** qui accompagnera l'ensemble du dossier en vue notamment d'obtenir l'avis de la MRAe sur le PCAET.

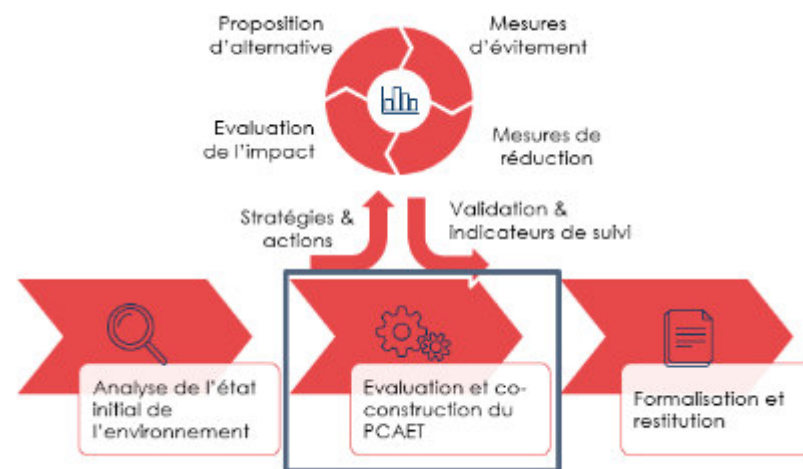
L'EES doit rester proportionnée aux enjeux environnementaux du territoire.

Elle prend la forme d'un rapport d'évaluation environnemental synthétique qui renvoie pour certains points au PCAET proprement-dit. Le contenu du rapport d'évaluation environnemental est défini par l'article R.122-20 du code de l'environnement. Le présent document constitue le Résumé non technique de l'évaluation environnementale stratégique.

L'EES se présente comme un véritable **outil d'analyse et d'aide à la décision** dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

L'évaluation a été réalisée par **Ouest'am**, un bureau d'étude indépendant spécialisée en environnement, à travers différentes réunions et échanges avec les acteurs et chargés de mission.

D'une manière générale les éléments à enjeux du territoire et points de vigilance ou d'amélioration en lien avec les actions envisagées ont été régulièrement rappelés lors des phases de construction de la stratégie et des actions.



# Concertation et implication collective

## Un programme d'action pour tous et par tous

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document conçu spécifiquement pour le territoire et dont la **responsabilité est partagée entre les acteurs**. Gage de la réussite du PCAET, la concertation permet de favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs, et de poursuivre la dynamique locale engagée sur du long terme.

### Qu'est-ce que la concertation ?

Les ateliers participatifs menés à la suite de la phase de diagnostic, visent à entamer le travail de définition d'une stratégie de transition pour le territoire, en réfléchissant collectivement aux enjeux identifiés dans le diagnostic, tout en nous projetant dans un temps long.

La concertation est une forme aboutie de la participation citoyenne. Elle vise l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire (élu.es, citoyen.nes, associations, entreprises etc.) dans le processus démocratique.

Comment ? Grâce à l'organisation de temps propices à la confrontation et à l'échange d'arguments, ainsi que l'expression des points de vue de chacun. Infine, la concertation peut permettre d'arriver à la mise au point d'un projet commun et réellement coopératif.

### La concertation Communauté de Communes de Sèvre & Loire



**12H** de concertation



**3** lieux



**4** évènements



**600** réponses  
en ligne



**115** participants aux  
ateliers



**+200** Post-it

# Concertation et implication collective

## Un programme d'action pour tous et par tous

L'élaboration de la stratégie a permis de **réunir les élus communaux et communautaires de Sèvre & Loire pour un exercice de prospective territoriale**. Le **séminaire d'élus de mai 2021** a été un temps politique important pour se projeter dans le futur et imaginer le territoire souhaité de la communauté de communes de Sèvre & Loire en 2050 à partir de la méthode **Destination TEPOS**. Les contributions des élus ont permis de **définir la stratégie du PCAET** et de dessiner les évolutions énergétiques.

Par la suite, quatre **ateliers de co-construction** du plan d'action **avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire**, ont eut lieu en décembre 2021 et en mars 2022. Tous ces éléments ont été consolidés d'abord avec la Commission Développement Durable puis ensuite en bureau communautaire, avant une validation définitive des élus et **pour un dépôt auprès de l'autorité environnementale en début d'année 2023**.



*Séminaire Elus - Mardi 17 mai 2021*



*Ateliers de concertation - Mercredi 30 Mars 2022*

## L'enquête en ligne

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la Communauté de Communes de Sèvre & Loire a souhaité réaliser une **concertation publique** par le biais d'une **enquête en ligne**. L'objectif étant de donner la parole à tous les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques et habitants), pour mieux connaître leurs perceptions, leurs idées, leurs actions et leurs attentes pour l'avenir. L'enquête a recueilli **600 réponses**, entre **le 07 septembre et le 30 novembre 2021** qui sont venues enrichir la stratégie des élus, afin de pouvoir la décliner en actions concrètes et réalisables sur le territoire.



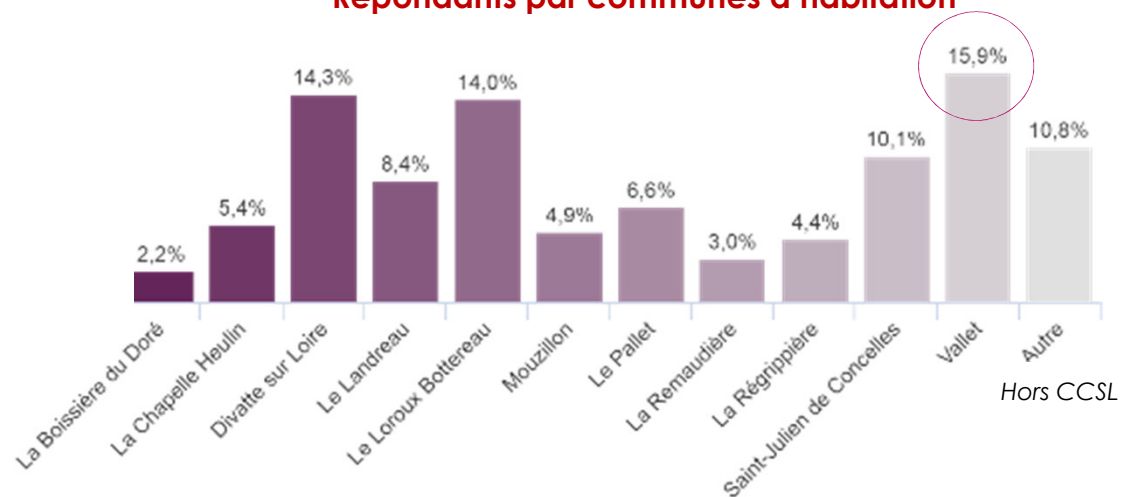
*Le territoire a édité un numéro du « Journal » de Sèvre & Loire spécial Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en Novembre 2021*

# Profil des répondants

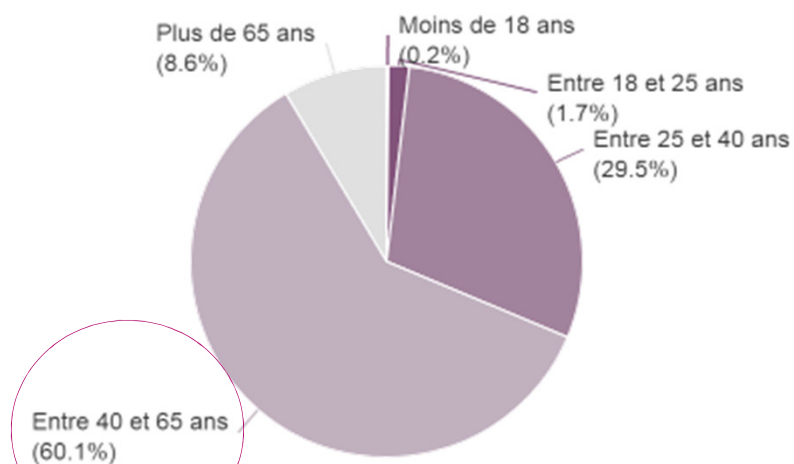
## Une mobilisation très importante sur l'ensemble du territoire de la CCSL

Géographiquement, le taux de réponse le plus important est celui de la commune du « Vallet » (15,9%). A l'inverse, la commune avec le taux de réponse le moins important est « La Boissière du Doré » (2,2%). Toutes les communes sont représentées dans l'enquête.

### Répondants par communes d'habitation



### Répondants par tranche d'âge



La majorité des répondants se situent dans la tranche d'âge « 40-65 ans » (60,1%). A l'inverse, les tranches d'âge les plus jeunes « Moins de 18 ans » et « Entre 18 et 25 ans » comptent le plus faible nombre de répondant (1,9%).

**599** réponses recueillies entre le **07 septembre** et la **30 Novembre**



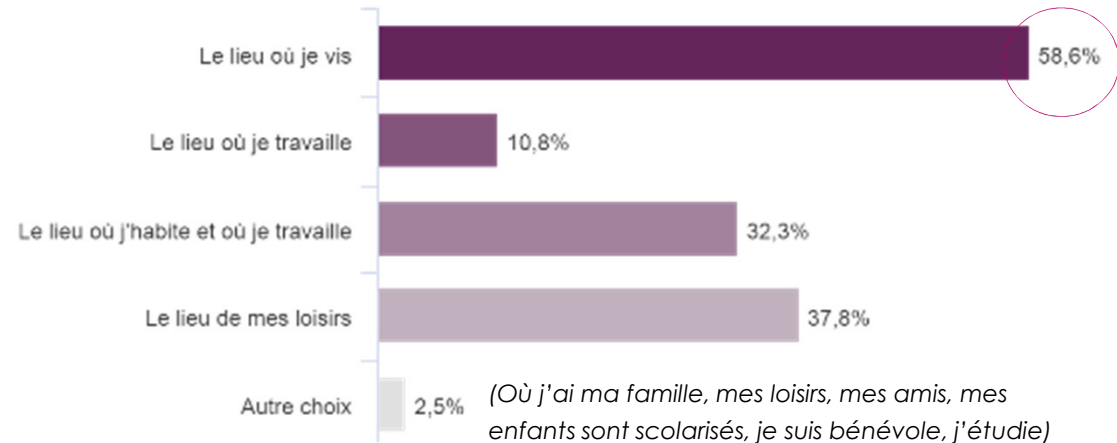
# Profil des répondants

## Un échantillon plutôt représentatif du territoire

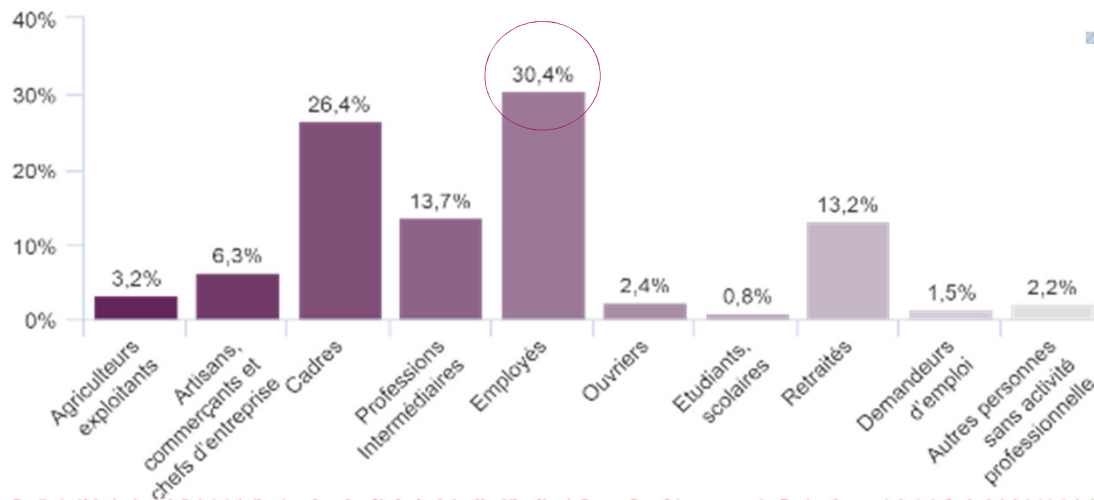
Le territoire de la CCSL est en majorité un lieu de vie pour les répondants (58,6%). Les logements individuels sont les plus représentés (96%), ce chiffre correspond à la typologie de l'habitat sur le territoire. Enfin, les répondants représentent l'ensemble des CSP, avec en majorité des employés (30,4%) et une minorité d'étudiants (1%).

## Réponse à la question

« Pour vous le territoire CCSL c'est ... »

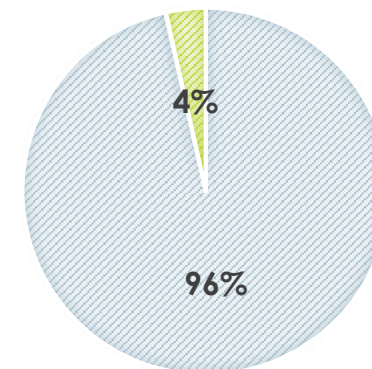


## Répondants par CSP (Catégories Socio-Professionnelles)



## Répondants par types d'habitat

■ Un logement individuel ■ Un logement collectif

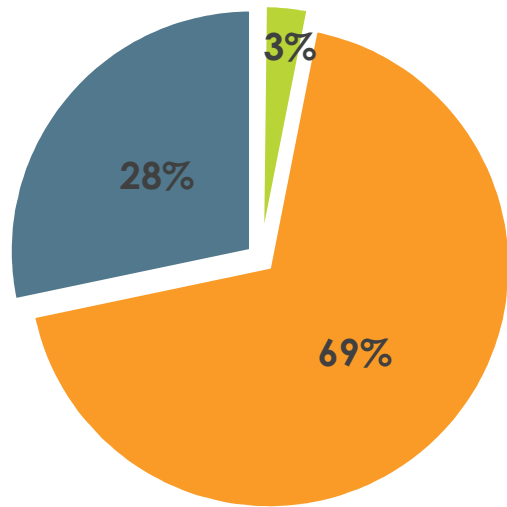


# Perception de la transition écologique

**Un sujet connu par les répondants, au cœur des préoccupations sur le territoire**

## Réponse à la question

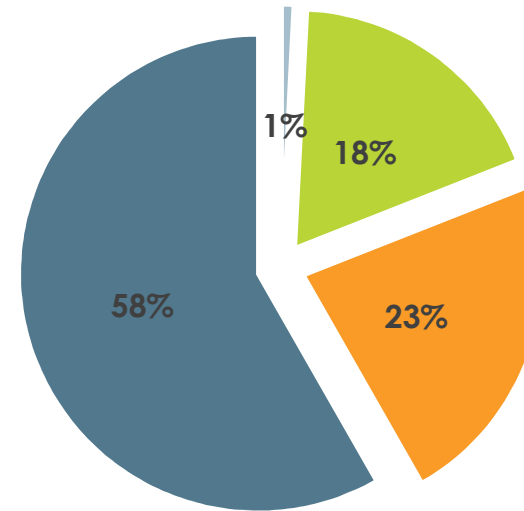
« Pour vous la transition écologique, c'est... »



- Un sujet sans intérêt
- Un sujet totalement flou
- Un sujet sur lequel vous avez été sensibilisé
- Un sujet que vous connaissez très bien

## Réponse à la question

« La lutte contre le changement climatique, c'est... »



- Un sujet non prioritaire pour l'instant
- Une priorité parmi d'autres sur le territoire
- Une priorité pour le territoire
- La plus grande des priorités à traiter en urgence

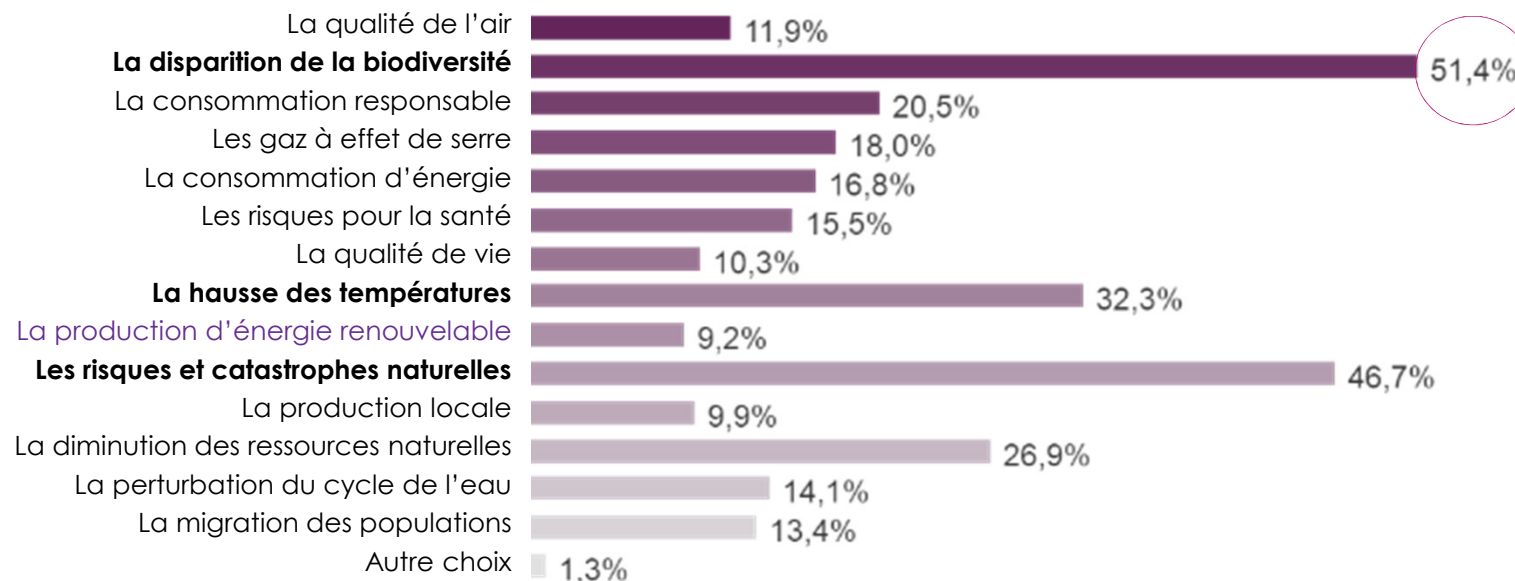
Pour la majorité des répondants, la transition écologique est un sujet sur lequel ils ont déjà été sensibilisés (69%) et qu'ils considèrent comme « La plus grande des priorités, à traiter en urgence » (58%). Plus de la moitié des répondants ont par conséquent, une sensibilité déjà élevée. La part des répondants considérant le sujet de la transition écologique « sans intérêt » (0,2%) et « non prioritaire pour l'instant » (1%) est infime.

# Préoccupations en lien avec la transition écologique

## La disparition de la biodiversité, une préoccupation majeure sur le territoire de la CCSL

### Réponse à la question

« Quand on vous parle de changement climatique, quelles sont les 3 principales préoccupations qui vous viennent à l'esprit ? »



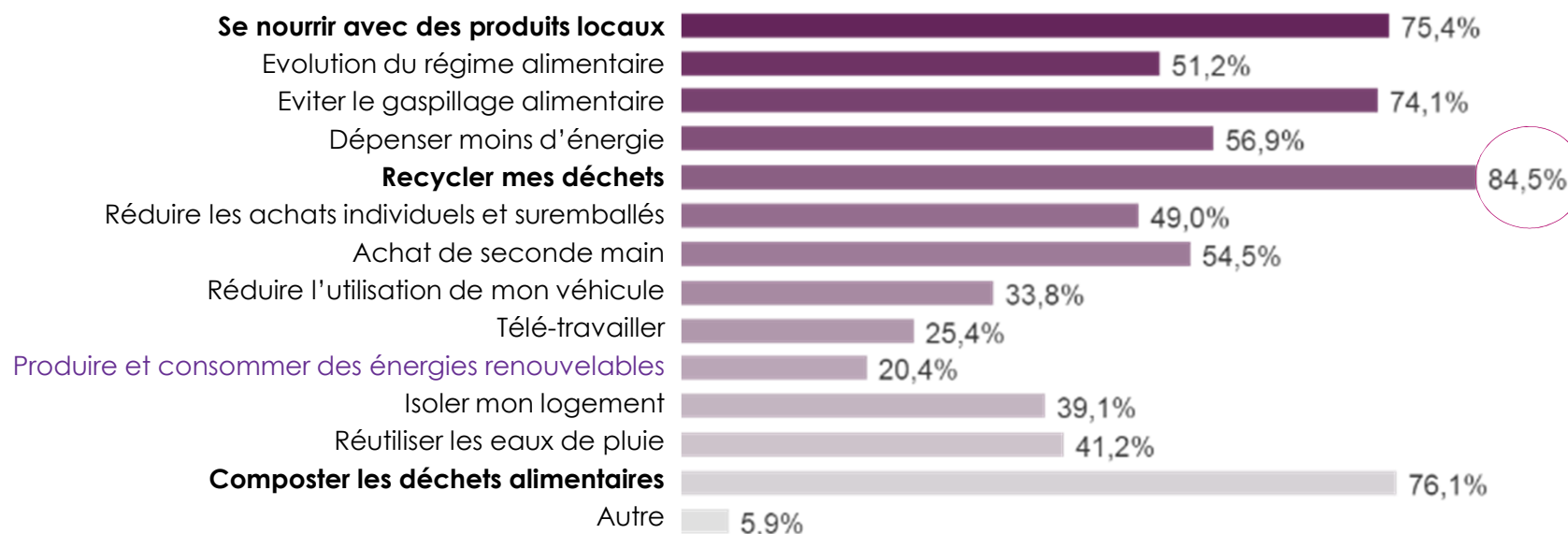
La disparition de la biodiversité, les catastrophes naturelles et la hausse des températures sont les 3 principaux faits qui apparaissent directement liés au changement climatique sur le territoire de la CCSL. A l'inverse, la production d'énergies renouvelables, la production locale ou encore la qualité de vie semblent être des préoccupations plus éloignées du changement climatique.

## Les actions que vous avez déjà entreprises pour la transition écologique

**Des actions majoritairement liées à la consommation et aux déchets, le secteur du bâtiment un peu à la marge**

### Réponse à la question

« Quelles sont vos actions déjà réalisées pour lutter contre le changement climatique ? »



L'action la plus répandue sur le territoire est « Recycler mes déchets » (84,5%), suivi par « composter mes déchets alimentaires » (76,1%) et « se nourrir de produits locaux » (75,4%). Ces actions se rapportent à la consommation et aux déchets, des enjeux très bien identifiés sur le territoire. A l'inverse les actions se rapportant aux énergies « Produire et consommer des énergies renouvelables » (20,4%) sont moins réalisées sur la CCSL.

# Les actions que vous avez déjà entreprises pour la transition écologique

**Une grande diversité d'actions déjà entreprises par les habitants.tes du territoire**

## Réponse à la question

« Quelles sont vos actions déjà réalisées pour lutter contre le changement climatique ? »



### Energie

- Abonnement à un fournisseur d'énergie 100% renouvelables (ENERCOOP)



### Communication

- Participer à la vie politique locale
- Pédagogie dans mon entourage
- Engagement citoyen, associations et militantisme



### Biodiversité

- Plantation de haies
- Aménagement de marres
- Plantation d'un verger en permaculture
- Préserver des zones sauvages dans le jardin
- Plantation d'arbres, refuge de biodiversité



### Vivre en société

- Adopter un mode de vie minimaliste
- Changer de métier
- Installation de toilettes sèches
- Ramassage de déchets



### Mobilité

- Achat d'une voiture hybride
- Privilégier les transports en commun
- Ne plus prendre l'avion



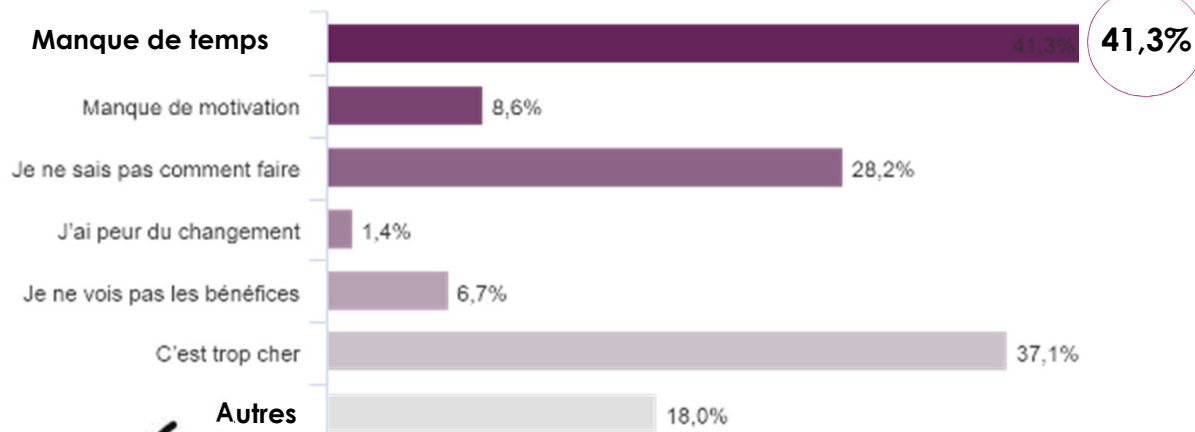
### Consommation responsable

- Approvisionnement chez une AMAP
- Changer de banque
- Pratique du numérique responsable
- Utilisation de couches lavables
- Boycoter les produits de grands groupes industriels
- Plus de fast-fashion
- Pratique du « Do It Yourself » (produits ménagers, cosmétiques, ..)
- Construire un poulailler
- Cultiver son potager
- Utilisation de monnaies locales
- Réaliser ses propres conserves

# Identifier les blocages aux changements de comportement

**Les habitants.tes sont prêts pour le changement, mais font face à un certain nombre de blocages.**

**Réponse à la question** « Qu'est-ce qui vous empêche de faire plus d'actions ? »



Le frein le plus identifié dans le changement de comportement, est celui du manque de temps (41%), suivi du manque de moyens financiers (37%). De nombreux autres blocages sont issus de l'absence d'informations, de sensibilisation, de l'inertie ou encore de l'ambition politique.



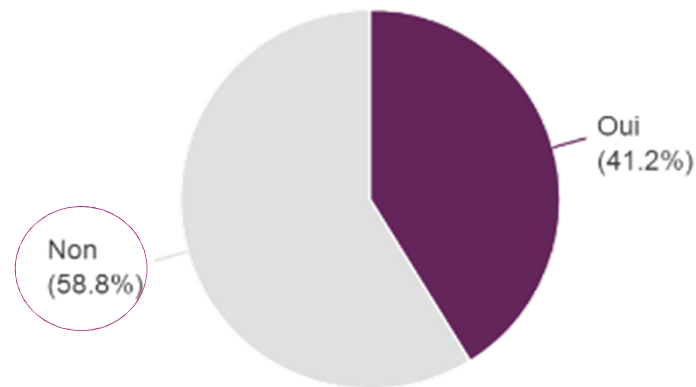
1. Manque de moyens financiers
2. Manque d'ambition politique
3. Aides financières inadaptées (pour les ménages non modestes, les locataires,...)
4. Manque d'engouement
5. Manque d'informations
6. Manque d'infrastructure (Ex. transports en commun)
7. Inertie institutionnelle
8. Focus trop important sur les GES et le climat (trop éloigné de la réalité)
9. Les idées reçues sur les EnR
10. Manque d'arguments et d'exemples inspirants
11. Les entreprises ne sont pas prêtes
12. Absence de rentabilité
13. Lourdeurs administratives
14. Inadapté avec mon activité professionnel (Refus du télétravail, obligation d'utiliser mon véhicule)
15. Offre inadaptée (Ex. Plus de supermarchés que de ressourceries)

## Les actions déjà mises en œuvre sur le territoire

**Associations, collectivités, entreprises, les acteurs de la CCSL sont déjà nombreux à passer à l'action**

### Réponse à la question

« Connaissez-vous des actions pour lutter contre le changement climatique menées par des acteurs du territoire (entreprises, industries, agriculteurs, associations, particuliers) ? »



Les actions de lutte contre le changement climatique menées par des acteurs du territoire sont encore peu connues sur le territoire. Toutefois, de nombreuses initiatives ont été citées dans l'enquête. Les AMAPs, l'écocyclerie du Vallet et Terres en vies sont les **associations** les plus citées. Au niveau des **collectivités**, ce sont les actions de compostage, de covoiturage et de recyclage qui sont le plus connues. Et enfin, pour les **entreprises, agriculteurs et commerçants**, ce sont les conversions de modèles agricoles, la vente de produits en vrac et l'investissement dans les énergies renouvelables, les initiatives les plus citées dans l'enquête. Le détail est à retrouver dans les slides suivantes.

2

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL



# Présentation du territoire

## La communauté de communes de Sèvre & Loire

### POPULATION

46 817 habitants en 2016 (Insee)

+1% habitants par an (entre 2011 et 2016)

### SUPERFICIE

11 communes

2 ex-communautés de communes :

CC de Vallet et CC Loire-Divatte

276,2 km<sup>2</sup> de superficie

### EQUIPEMENTS

94,8 % des ménages équipés d'au moins une voiture en 2017 (Insee)

19 764 logements en 2017 (Insee)



# Consommations énergétiques

**1 093 GWh en 2016 (soit 1TWh)**  
soit 23,3 MWh par habitant

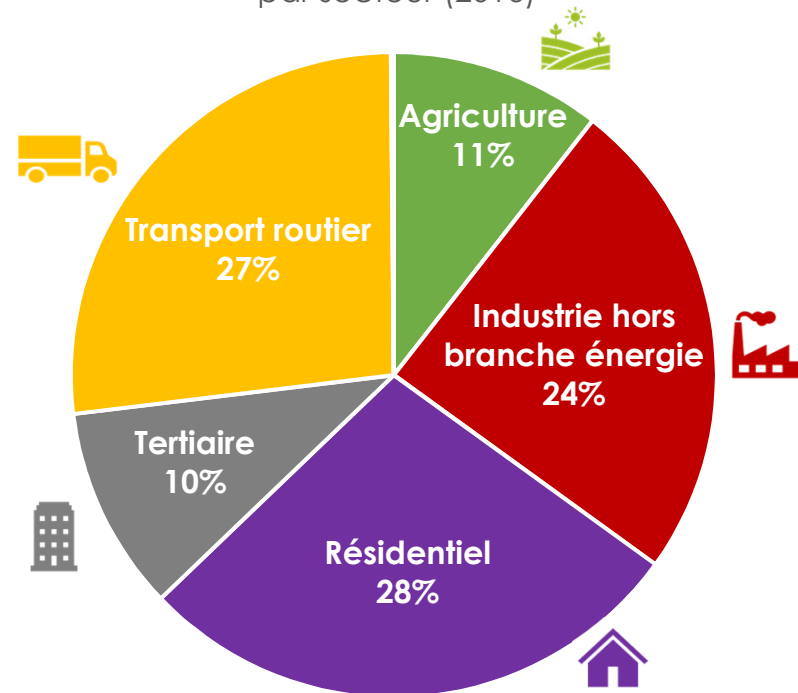


1GWh équivaut à

la consommation de 250 ménages pendant un an  
Ou permet de faire briller 10 millions d'ampoules  
électriques de 100 watts en même temps.

- Trois secteurs** à enjeux prédominants :
- le **résidentiel**
  - le **transport routier**
  - l'**industrie**
  - sur-représentée par rapport aux répartitions moyennes Régionale (19%) et Départementale (16%)
    - Tendance à la hausse avec +19% entre 2008 et 2016

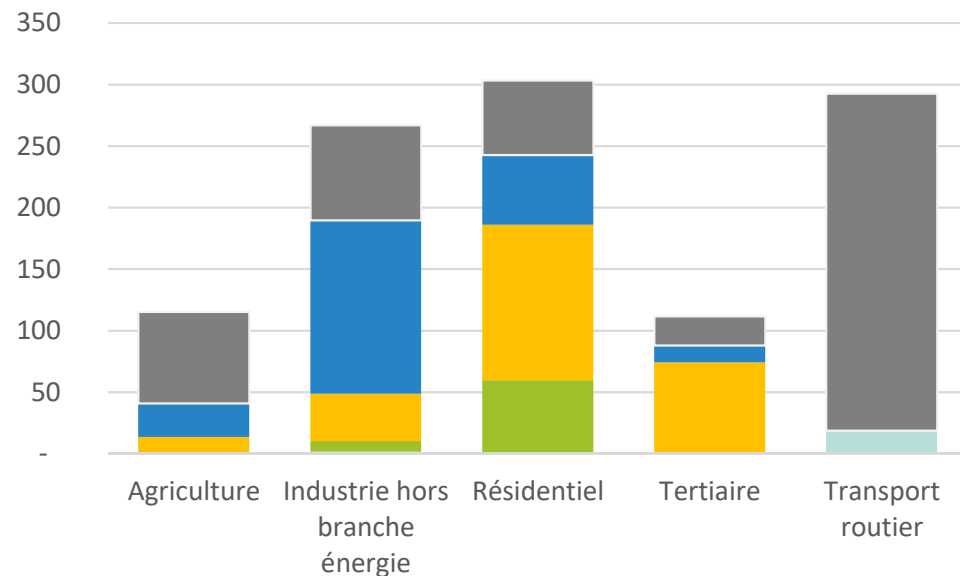
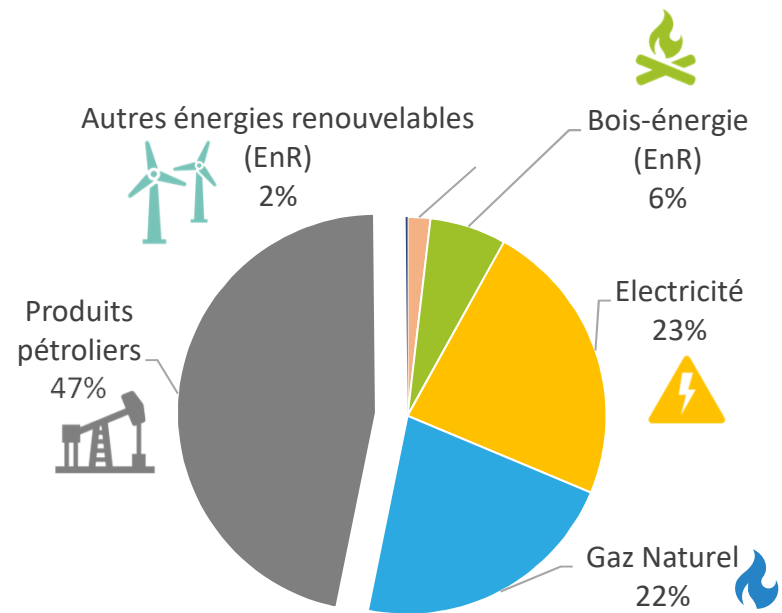
Répartition de la consommation finale par secteur (2016)



# Consommations énergétiques

## Répartition par filières

- **Produits pétroliers : 1er vecteur énergétique**, en raison notamment de l'importance du transport routier
- **Recours massif aux énergies fossiles** avec 70% de l'énergie consommée (produits pétroliers et gaz naturel)
- **L'électricité : 22% de l'énergie** consommée, majoritairement utilisée dans le Tertiaire et le Résidentiel
- **Les énergies renouvelables : 11% de l'énergie** consommée (120 GWh d'énergie primaire) (14% au niveau Régional)



# Facture énergétique



Dans le cadre de la réalisation du diagnostic a été estimée la facture énergétique de la communauté de communes de Sèvre & Loire à partir des consommations d'énergie par type de secteur (résidentiel, tertiaire, agriculture, industrie et transport) et des productions d'énergie par vecteur (chaleur, électricité...).

**98 millions d'euros/an** de facture énergétique, soit **2 087€/an/habitant**.

*(Estimation d'un ratio comprenant l'ensemble des activités du territoire réparti sur l'ensemble de la population)*

Poids de l'énergie dans le **PIB local : 7%**



**12M€ de production d'énergie locale**

11% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement ce qui permet de « conserver » sur le territoire 12 millions d'euros annuels.

## 86M€ de consommations d'énergie importée

88% de l'énergie consommée sur le territoire est importée, ce sont donc au total 86M€/an qui sortent du territoire (chiffres 2016).



# Émissions de gaz à effet de serre

Le profil d'émission de GES de la CC Sèvre et Loire révèle quatre secteurs à enjeux prédominants :

- **Transport routier**
- **Agriculture**
- **Industrie**
- **Résidentiel**

80% des émissions de GES d'origine énergétique issus de :

- **Transport routier (36%)**
- **Industrie (26%)**
- **Résidentiel (18%)**

**Agriculture** : principal émetteur de GES d'origine non énergétiques (72%)

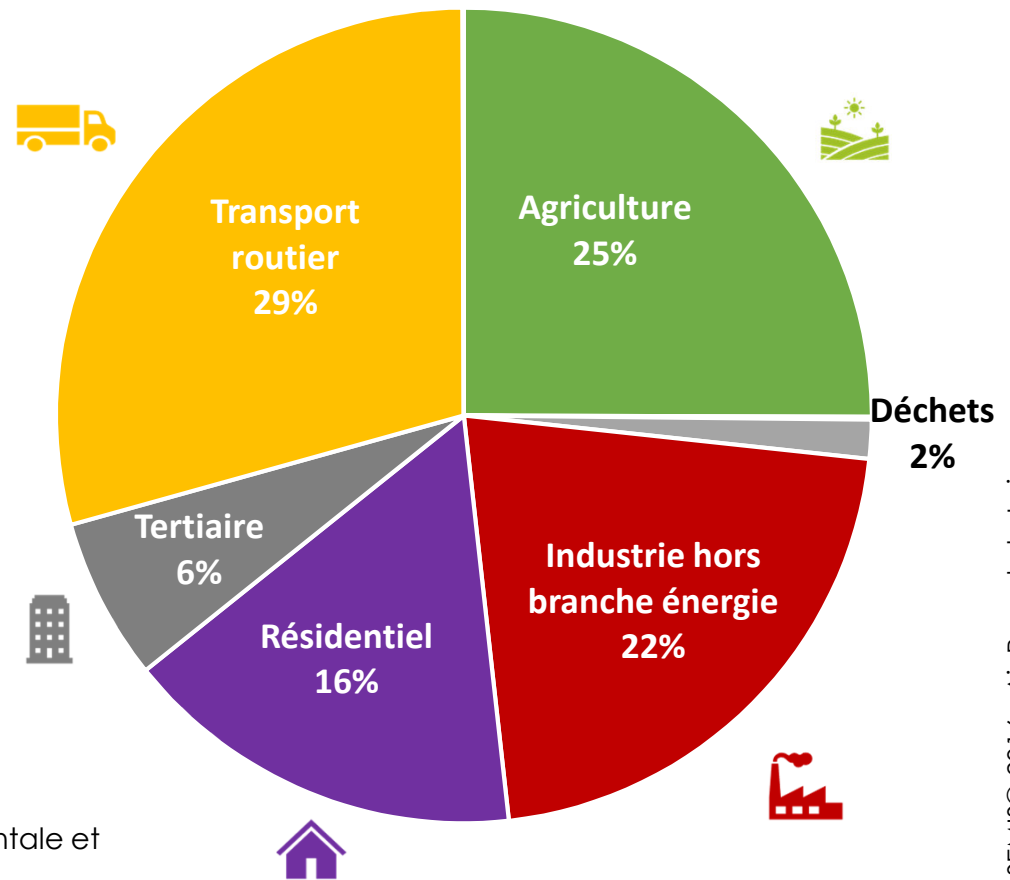
**258 kteq CO<sub>2</sub>** émises en 2016

Objectif 2050 : <93 kteq Co<sub>2</sub>

Soit **5,5 teqCO<sub>2</sub>/hab**

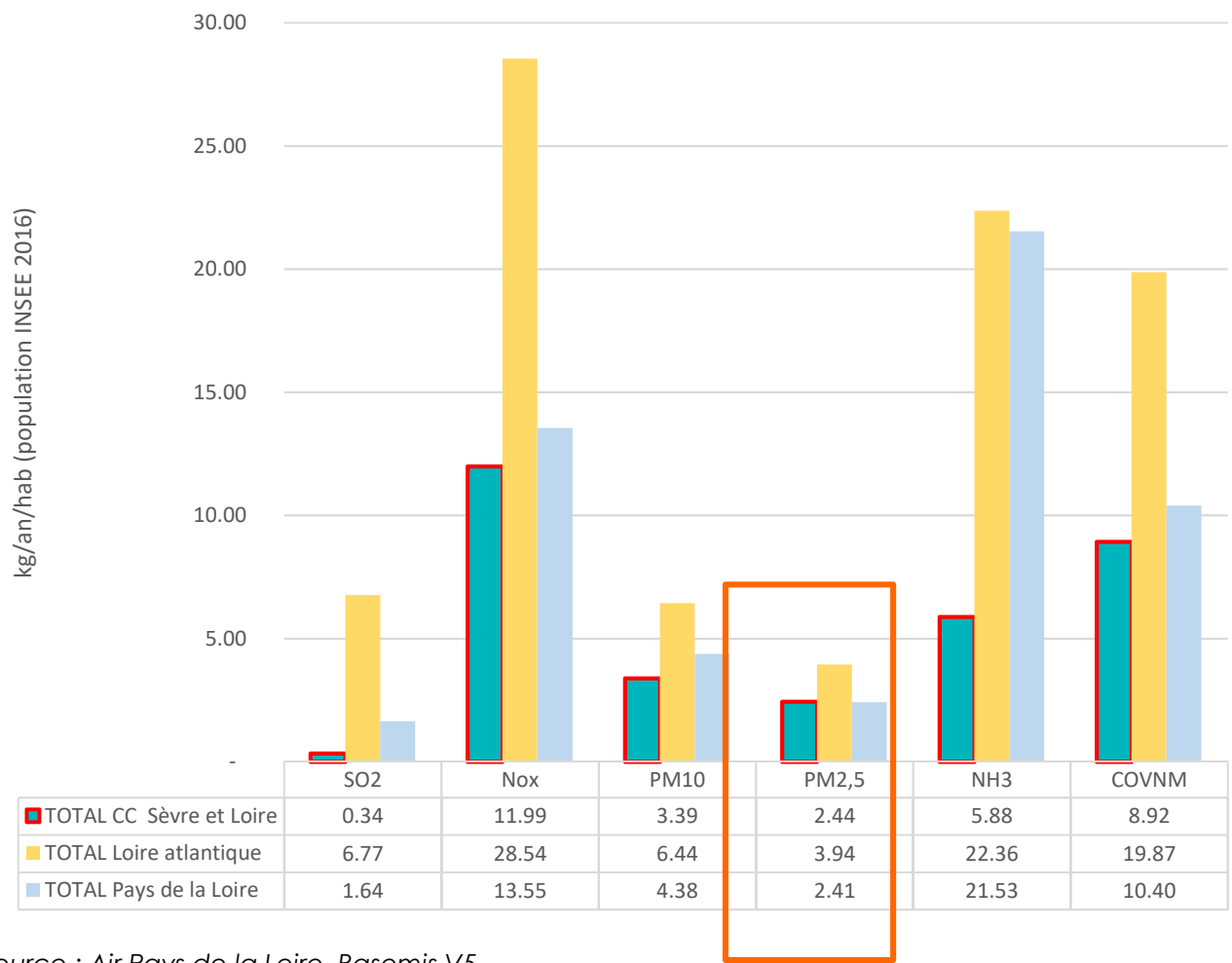
- Des **émissions inférieures** à la moyenne départementale et régionale
- Les vecteurs énergétiques les plus émetteurs de GES énergétiques sont : **Les produits pétroliers et Le gaz naturel**

Répartition des émissions de GES par secteur en 2016 (kteqCO<sub>2</sub>)



# Émissions de gaz à effet de serre

## Comparaison avec les émissions régionales et départementales



Des émissions **inférieures** aux moyennes **départementales** et **régionales** pour tous les polluants.



exception pour les PM2,5 : émissions légèrement supérieures à la moyenne régionale

Source : Air Pays de la Loire, Basemis V5

# Émissions de gaz à effet de serre

## Les principaux secteurs à enjeux



1er émetteur de SO<sub>2</sub> et de COVNM

- chauffage fioul et bois
- utilisation de peintures, solvants et produits ménagers



1er émetteur de NO<sub>x</sub> et dans une moindre mesure de particules fines.

- combustion de carburants



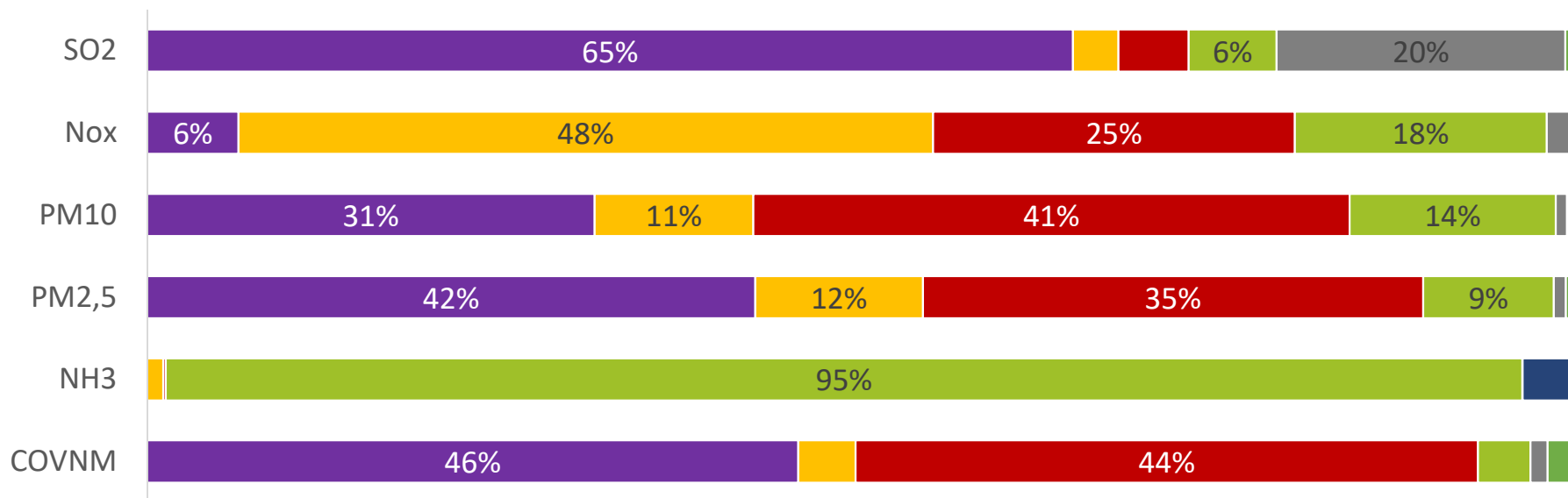
1er émetteur de particules fines et fort émetteur de COVNM et de NO<sub>x</sub>.

- procédés de combustion,
- activités industrielles de transformation, d'extraction de matériaux
- utilisation de solvants








1er émetteur de NH<sub>3</sub>

- élevage
- utilisation de fertilisants



# Émissions de gaz à effet de serre

Comparaison avec les objectifs réglementaires : Le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques)

		Source
 <p><b>SO2</b></p>	<p><b>Dioxyde de soufre</b></p> <p>2020 : - 55%    2050 : - 77%</p>	<p>-84% entre 2008 et 2016</p> <p><b>Objectif 2030 atteint et dépassé</b></p>
 <p><b>NOx</b></p>	<p><b>Oxydes d'azote</b></p> <p>2020 : - 50%    2050 : - 69%</p>	<p>-27% entre 2008 et 2016</p> <p><b>Efforts à amplifier pour atteindre objectif 2020 (Transport routier et industrie)</b></p>
 <p><b>PM10 PM2,5</b></p>	<p><b>Particules fines</b></p> <p>-</p>	<p>-8% (PM10) et -16% PM2,5 entre 2008 et 2016</p> <p><b>Pas d'objectif PREPA pour PM10</b></p> <p><b>Efforts à amplifier pour atteindre objectif 2020 (Résidentiel et industrie)</b></p>
 <p><b>NH3</b></p>	<p><b>Ammoniac</b></p> <p>2020 : - 4%    2050 : - 13%</p>	<p>+8% entre 2008 et 2016</p> <p><b>Efforts à amplifier pour atteindre objectif 2020 (Agriculture)</b></p>
 <p><b>COVMN</b></p>	<p><b>Composés organiques volatiles non méthaniques</b></p> <p>2020 : - 43%    2050 : - 52%</p>	<p>-17% entre 2008 et 2016</p> <p><b>Efforts à amplifier pour atteindre objectif 2020 (Résidentiel et industrie)</b></p>

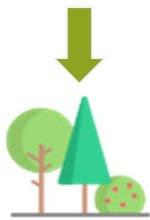


# Séquestration carbone

« La **séquestration du carbone** » : capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols) à absorber le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) présent dans l'air. En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

Les espaces naturels permettent de stocker près de **1,8 Mt Carbone**, soit **6,9 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**

- 5,3 k. t. éq. CO<sub>2</sub>/an

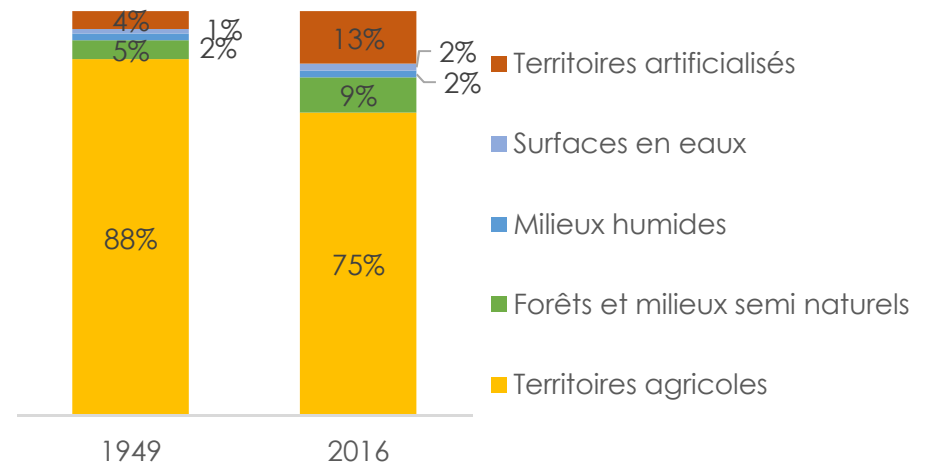


6% du stockage  
Réservoir biomasse



93% du stockage  
Sol/Litière (cultures (36%),  
les prairies (29%) et les  
vignes (16%))

Sur la période 1949 – 2016, on observe une **augmentation des surfaces artificialisées de 9%**



Surface artificialisée = 13% du territoire  
Moyenne française = 9,3% du territoire

Au total, seulement **2% des émissions de GES** du territoire sont compensées par la séquestration carbone.

# Production d'énergies renouvelables

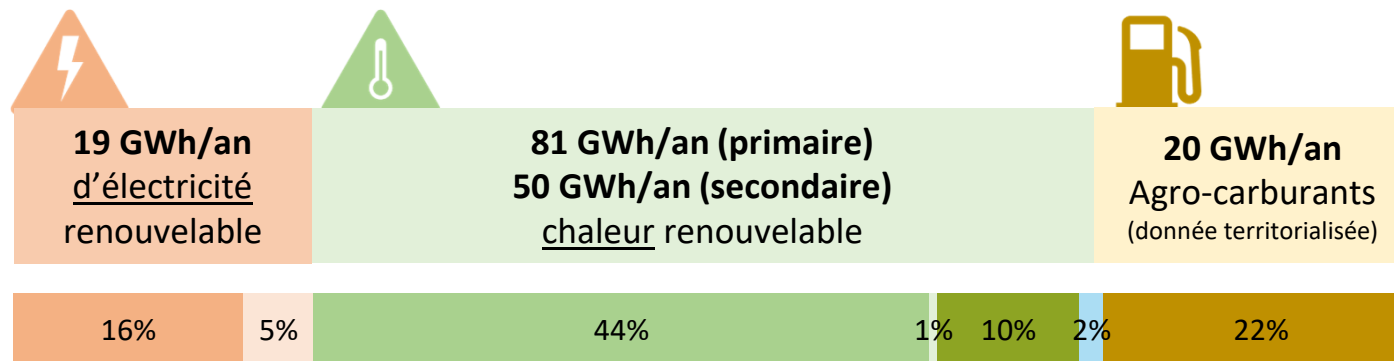


Objectif national : 33% de la part d'ENR dans la conso finale d'ici 2028 (PPE)

**Les énergies renouvelables** sont produites à partir de sources que la nature renouvelle en permanence, comme le soleil, le vent ou la biomasse (bois notamment). Elles permettent de réduire les émissions de GES, et de produire de l'activité (donc de l'emploi) au local.

Production EnR 2016 = **120 GWh/an** (énergie primaire)  
**89 GWh/an** (énergie secondaire)

**L'éolien terrestre représente 77%** de la production d'électricité renouvelable



■ Eolien 
 ■ Solaire photovoltaïque 
 ■ Bois énergie 
 ■ Solaire thermique 
 ■ Pompes à chaleur 
 ■ Biogaz 
 ■ Biocarburants

14 630 MWh/an

4 mâts d'une puissance unitaire de 2,3 MW

4 370 MWh/an

Environ 900 petites installations toiture

70 000 MWh/an (primaire)  
 39 000 MWh/an (secondaire)

500 MWh/an

Chaufferie collective Réseau de chaleur communal St-Julien-de-Concelles : 674 MWh/an (4%)  
 Et diffus chez particuliers

9 000 MWh/an

Chaudière industrielle à La Chappelle-Heulin (matière 1ère : broyat raisin - chauffage des locaux et process d'une distillerie)

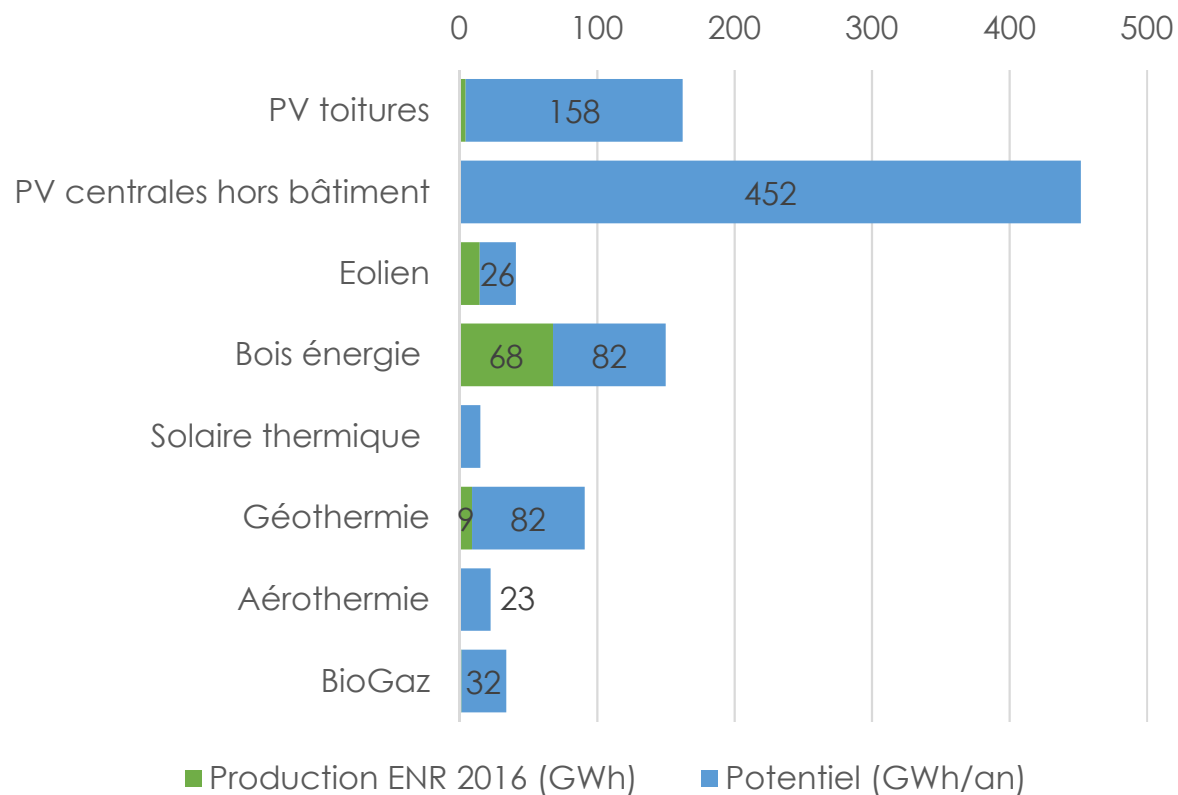
1 500 MWh/an

# Potentiel

## Production d'énergies renouvelables

**De quoi parle-t-on ?** Une estimation du potentiel global de productions d'énergie renouvelable, sans rupture technologique ni évolution de la réglementation.

Un potentiel de production d'énergie renouvelable estimé à **870 GWh/an**  
 Soit **80% des consommations** de 2016 et **x7 en production EnR**



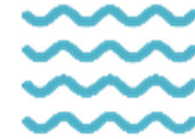
Le **solaire photovoltaïque** représente **près 3/4 du potentiel** (NB. potentiel calculé sur un équipement de 10% des serres)

Projet **6 mâts** La Regrippière, la Remaudière et Vallet

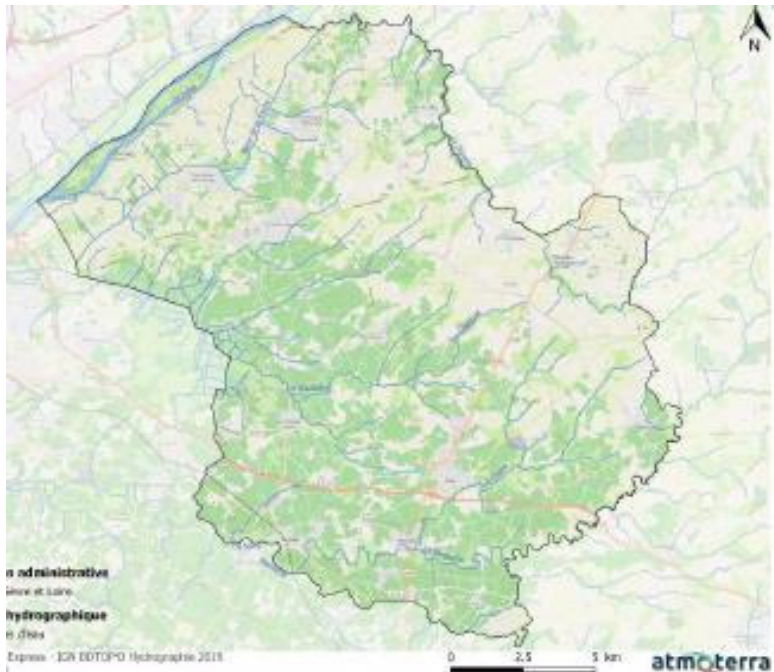
Le potentiel des EnR **chaleur** est estimé à 201GWh/an et représente 23% du potentiel, en particulier le **Bois-Energie** et la **Géothermie**.

Bien que le Biogaz représente 4%, il est notamment important pour le développement du BioGNV (Gaz Naturel Véhicule).

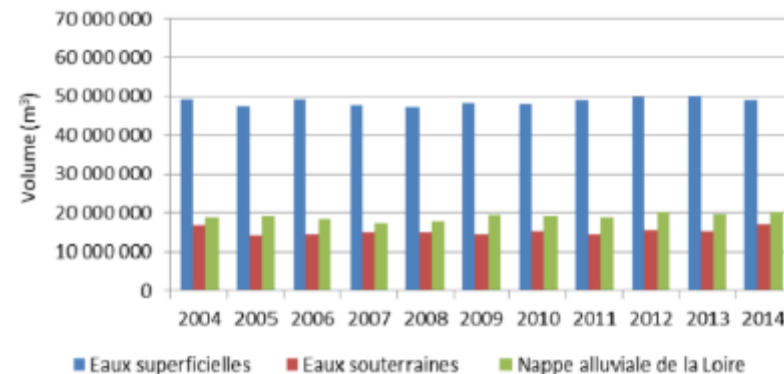
## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE - RESSOURCES EN EAU



- **Accentuation des étiages**
- **Qualité moyenne** voire mauvaise de l'ensemble des cours d'eau (nitrates, pesticides, phosphore)
- Grande dépendance pour la ressource en eau :
  - sensibilité **quantitative** (influence directe des variations pluviométriques)
  - Sensibilité **qualitative** (pics de pollution en période de lessivage des terres)



Baisse de la disponibilité de la ressource et potentiels conflits d'usage entre utilisateurs en lien avec l'augmentation des besoins (Tensions possibles en été)



Répartition des prélèvements (Source : Estuaire de de la Loire)

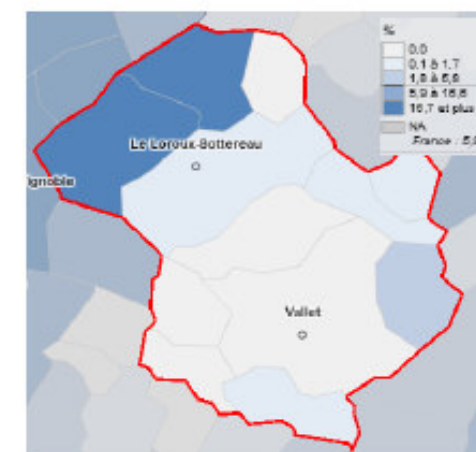
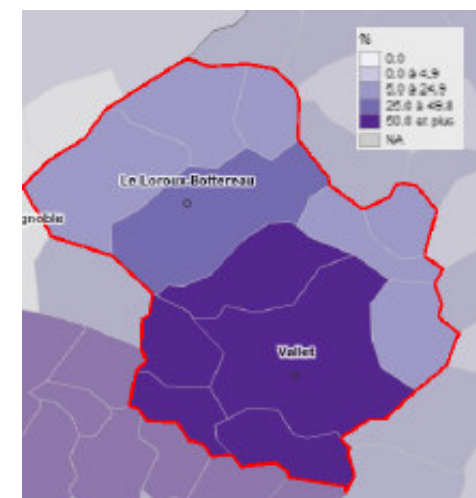


## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE – AGRICULTURE



- **Territoire rural et agricole** (Surface Agricole Utilisée : 60,9% du territoire)
- **Agriculture diversifiée** qui façonne les paysages et l'économie du territoire (maraîchage, viticulture, polyculture/élevage)
- Environ 15% destinées aux **cultures maraîchères** principalement au nord du territoire (cultures qui nécessitent de **l'irrigation** (prélèvements sur la Loire et la Divatte, interdiction des prélèvements fréquentes en été)
- Environ 15% destinées aux **cultures céréalières**
- **Agriculture raisonnée et circuits courts en développement sur le territoire**
- Certaines pratiques agricoles font peser des pressions sur les sols, la ressource en eau, la biodiversité, la qualité de l'air

Un enjeu de communication et de dialogue important entre les acteurs du territoire, les consommateurs et les habitants sur la perception de l'agriculture

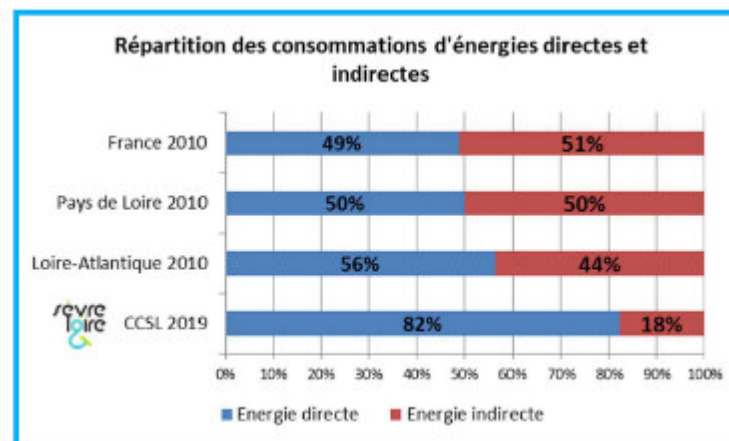
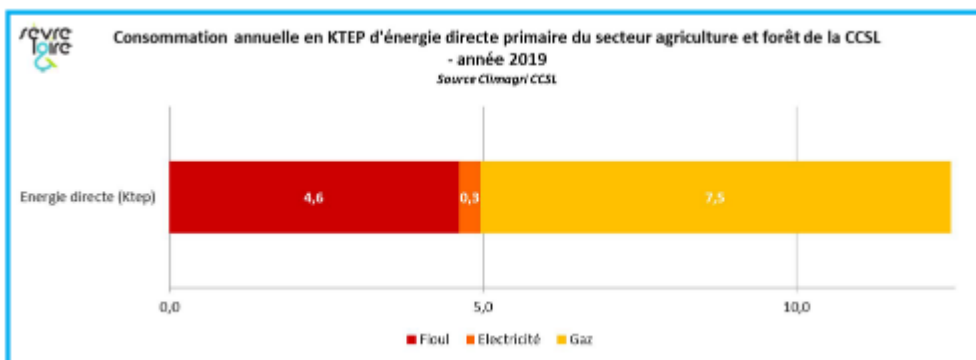


Part de la surface irriguée dans la SAU du territoire (Source : Agreste)

## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE – AGRICULTURE



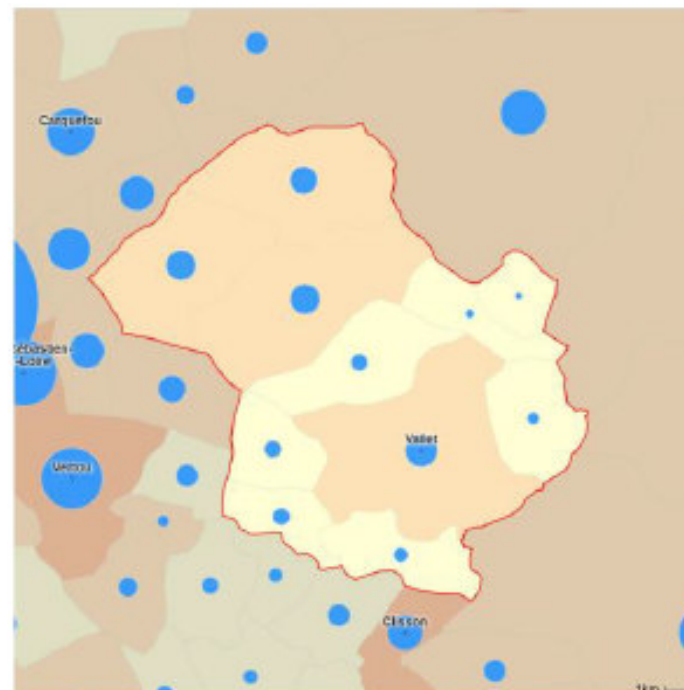
- Un territoire axé sur les **cultures végétales spécialisées**  
**165** exploitations agricoles en Viticulture,  
**50** exploitations agricoles en Maraîchage  
**145** exploitations agricoles en Polyculture-élevage
- Un territoire de 27 617 ha dont **16 711 ha de Surface Agricole Utile (SAU)**  
**5 470 ha** de vignes (50% de la SAU) **et 1 765 ha** de maraichage
- Emissions brutes de GES agricoles et sylvicoles de la CCSL en 2019 : **79 271 T eq. CO2**  
( 55% de Co2, 29% de CH4 et 17% de N2o)
- Consommations en énergie primaire en majorité des énergies directes : **12,44 KTEP\*/an**  
En lien avec l'importance des cultures végétales spécialisées.



## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE – SANTÉ



- Santé des habitants impactée par **la qualité de l'air** extérieur mais aussi intérieur (radon, chauffage, ...)
- **Allergies aux pollens** (rhinite, asthme, ...) durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et mi-août principalement). **Présence de l'ambrosie** (plante exotique envahissante avec pollen agressif) limitée sur le territoire mais potentiel développement.
- **Population relativement jeune** (14% de la population est âgée de 65 ans et plus) mais vieillissant rapidement (+4% de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011 et 2016)



Indice de vieillissement et nombre de personnes de plus de 65 ans sur le territoire (Source INSEE sur Sirsé)

Hausse de la mortalité des personnes fragiles lors des épisodes de canicules

Impacts de la dégradation de la qualité de l'air en particulier sur les personnes fragiles



## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE – ENERGIE



- Dépendance énergétique aux **produits fossiles** (pétrole, gaz naturel, ...)
- Les **résidents du territoire** représentent une part importante des consommations énergétiques finales (chauffage, déplacement, ...)
- Les **activités maraîchères** (chauffage des serres au gaz naturel principalement) représentent une part importante des consommations énergétiques du territoire

Accroissement de la précarité énergétique en période estivale  
(forte chaleur dans les bâtiments mal-isolés)

Baisse de la demande en hiver mais augmentation en été (climatisation)

## ENJEUX SUR LE TERRITOIRE – INFRASTRUCTURES & RISQUES



- Parc de logement essentiellement composé de **maisons individuelles** (92% en 2013)
- Plus de **60% du parc construit avant 1989** (problématique de précarité énergétique pour certains ménages vivant dans maisons mal-isolées)
- Dommages potentiels aux infrastructures en lien avec le **risque inondation** (Loire et Sèvre Nantaise, 2 PPRI à l'œuvre) et l'aléa **retrait-gonflement des argiles**
- **Parc privé potentiellement indigne**, données ANAH : 3,2 %, en moyenne

Domage aux infrastructures (inondations, argiles)

## Un territoire qui impacte son environnement

### DEPENDANCE ENERGETIQUE

1 093 GWh (2016)



**65%** des consommations : transport routier et résidentiel



**70%** d'utilisation des énergies fossiles



L'électricité représente **22%** de l'énergie consommée



Des EnR ne représentant que **11%** de l'énergie consommée

### EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

258 000 teqCO<sub>2</sub> (2016)



Progression des surfaces artificialisées de **+9%** depuis 2016 pour un total de **13%** d'artificialisation du territoire (9,3% moyenne française)



Des émissions de GES à **÷ 2** pour atteindre les objectifs de la Loi



Le **transport routier et l'agriculture** comme plus gros émetteurs de GES (d'origine énergétique et non-énergétique)

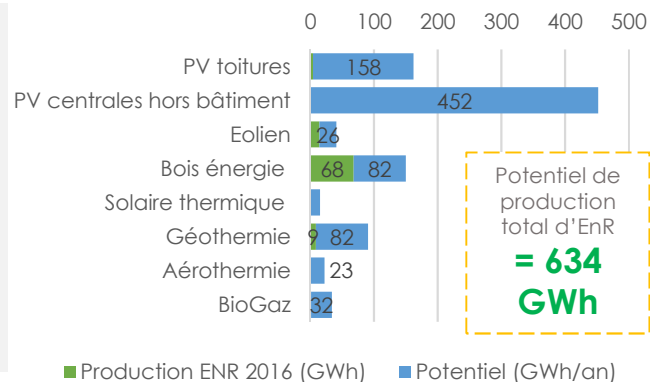


**4 secteurs** principalement émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire : **résidentiel, industriel, transport routier et agriculture**

## Un territoire à fort potentiel de développement

### RENOVATION ET PRODUCTION D'EnR

- Baisser la consommation par la **rénovation énergétique**
- **Communiquer** pour inciter à la rénovation
- Remplacer les équipements de **chauffage**.



### Répartition du potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire

### SEQUESTRATION CARBONE

**2%** d'émissions de GES compensées par le territoire



Préservation et conservation des zones humides et forêts/prairies

**6,9 millions** de tonnes stockées. Flux carbone : **- 5,3 kteqCO<sub>2</sub> / an**



### COMPENSATION / AMENAGEMENT



Développement de la **mobilité locale** via les modes alternatifs de déplacement



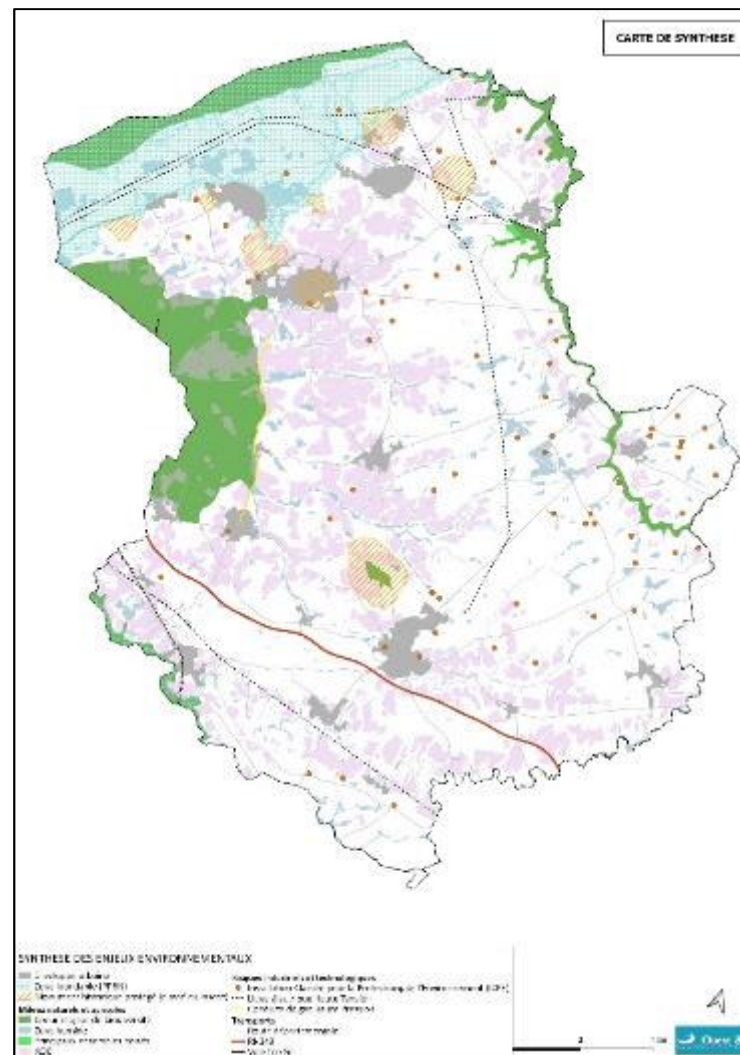
Des émissions de polluants à la baisse

# L'évaluation environnementale stratégique

## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

L'analyse des vulnérabilités du territoire au changement climatique a fait ressortir les **problématiques prioritaires suivantes pour le territoire** qui ont orienté la définition de la stratégie et du programme d'action :

- **Ressource en eau :**
  - Etiages
  - Baisse de la disponibilité de la ressource
  - Diminution de la qualité des eaux de surface
- **Agriculture :**
  - Modification des cycles culturaux et de la phénologie
  - Augmentation des besoins en eau
- **Santé :**
  - Hausse de la mortalité des personnes fragiles lors des épisodes de canicule
- **Energie :**
  - Accroissement de la précarité énergétique (en période estivale en particulier)
- **Infrastructures et réseaux :**
  - Dommages aux infrastructures (inondations)
- **Qualité de l'air :**
  - Dégradation de la qualité de l'air en été (Ozone)



2

# STRATÉGIE

## Pourquoi, une stratégie territoriale ?

L'élaboration du PCAET doit permettre une **vision partagée** du territoire à moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux et les leviers d'actions les plus pertinents. Les actions peuvent être nombreuses et toutes ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie.

C'est pourquoi le programme d'actions est hiérarchisé et **basé sur des capacités opérationnelles et atteignables**.

Par ailleurs, **pour s'assurer d'une bonne intégration de la démarche d'évaluation environnementale stratégique**, a été réalisée (au fur et à mesure de leur définition) une analyse des objectifs du PCAET au regard de leur incidence potentielle sur l'environnement. Des précisions et des réorientations ont ainsi été apportées, en fonction des résultats de cette analyse, pour une meilleure prise en compte des problématiques environnementales dans leur ensemble.

## Les scénarios de transition

Dans le cadre du PCAET, la communauté de communes de Sèvre & Loire s'est fixée des objectifs de baisse des consommations d'énergie, de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et des objectifs de développement des énergies renouvelables pour les horizons 2030 et 2050.

L'objectif est de réduire la **consommation énergétique** finale de **51% en 2050** par rapport à la référence 2015 en visant un objectif intermédiaire de **27 % en 2030**.

Le second objectif est de porter la part des **énergies renouvelables** à **430%** de la consommation finale brute d'énergie en **2050** en visant un objectif intermédiaire de **192 % en 2030**.

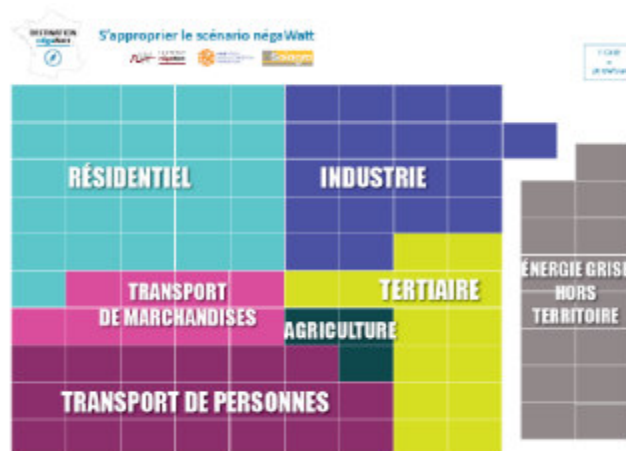
Ces projections nécessitent d'importants efforts en terme de réduction des consommations, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables que la collectivité s'engage à relever.

## Définir ensemble la trajectoire du territoire

La stratégie énergétique territoriale a été définie à l'aide de l'outil « **Destination TEPOS** » développé par Solagro et l'Institut NégaWatt et mis à disposition des territoires par le biais d'une formation proposée par le CLER – Réseau pour la Transition énergétique. Cet outil se compose d'un tableur dans lequel le diagnostic du territoire est intégré.

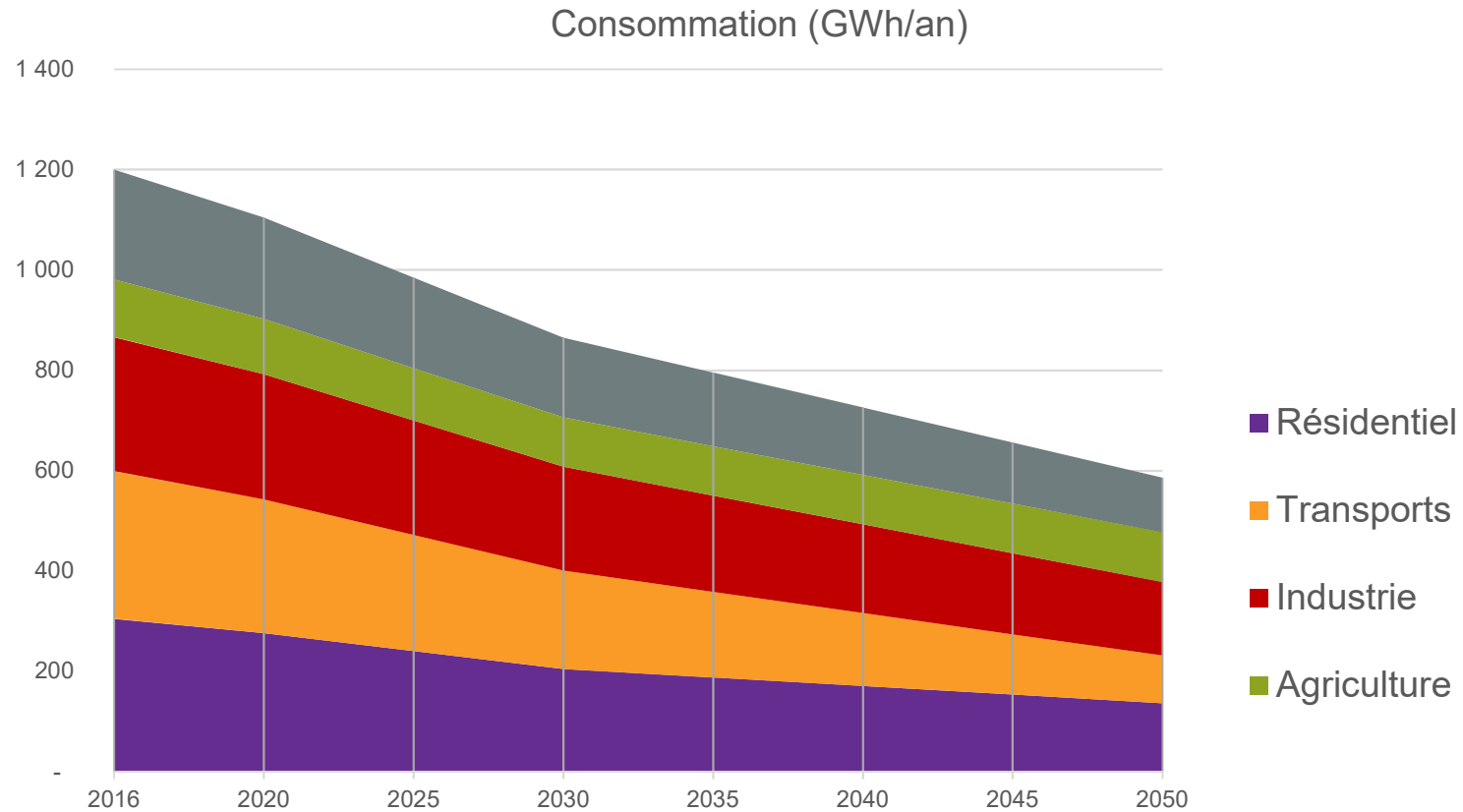
Des hypothèses du scénario Négawatt appliquées aux caractéristiques du territoire permettent de définir les potentiels et cibles du territoire en termes de maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ces éléments sont déclinés en cartes présentant des actions concrètes dans les différents secteurs d'activités pour la partie maîtrise de l'énergie et sur les différentes filières d'énergies renouvelables.

L'outil permet de définir le volume d'économies d'énergie à réaliser et d'énergies renouvelables à installer d'ici 2030 afin de se mettre dans la trajectoire pour atteindre l'objectif TEPOS d'ici 2050. Il a été utilisé auprès des élus du territoire pour définir la stratégie énergétique détaillée au chapitre dédié à ce sujet.



Séminaire Elus « Destination TEPOS » - 17 mai 2021

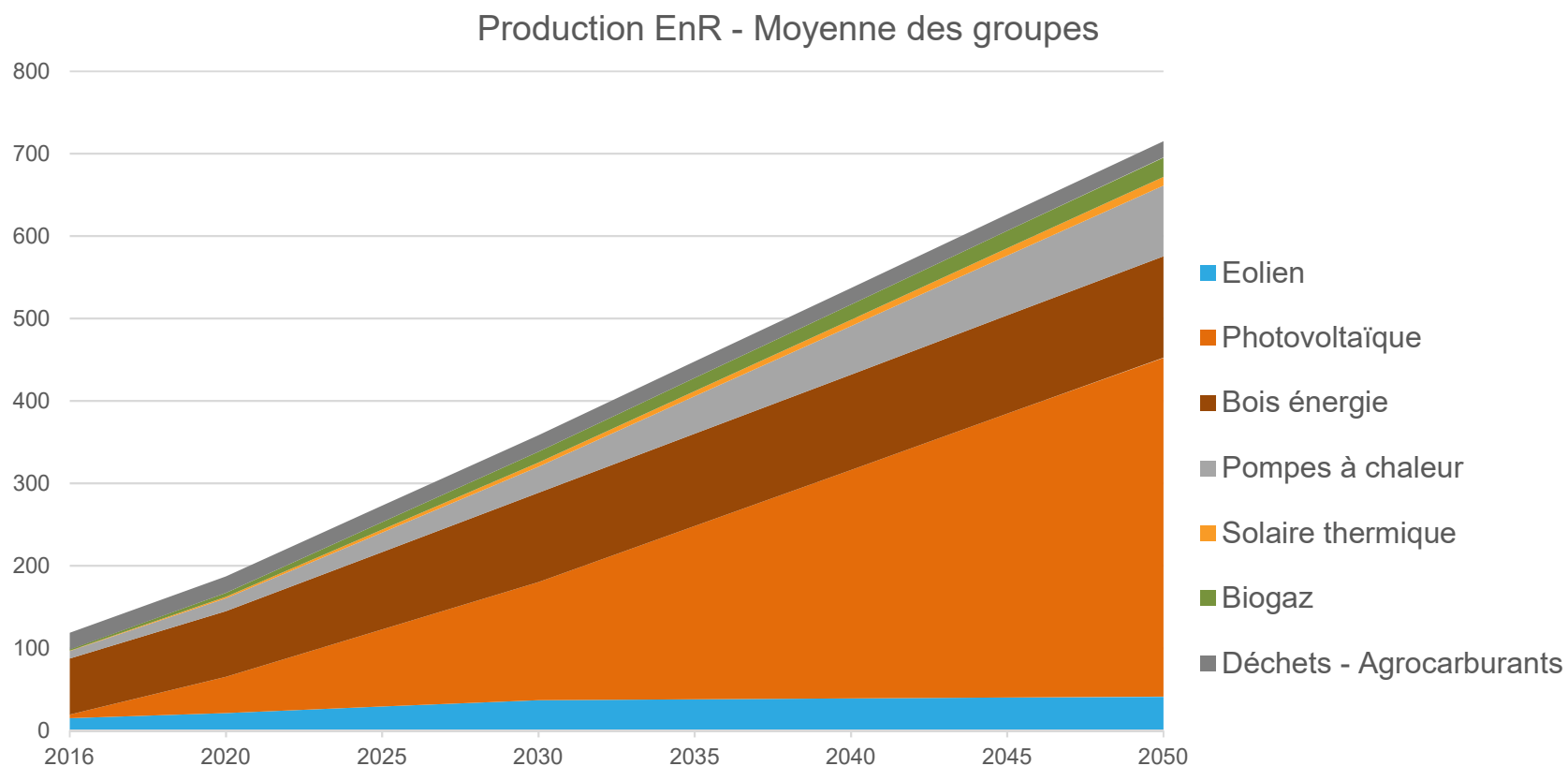
## Destination TEPOS – *Bilan Maîtrise de l'Énergie*



D'après le graphique, le secteur d'actions prioritaire en maîtrise de l'énergie est le **résidentiel**, suivi par la filière **transport de personnes** puis **industrie** et **énergie grise hors territoire**. Ce sont les quatre secteurs qui ressortent du travail de priorisation et qui correspondent aux éléments de diagnostic territorial.



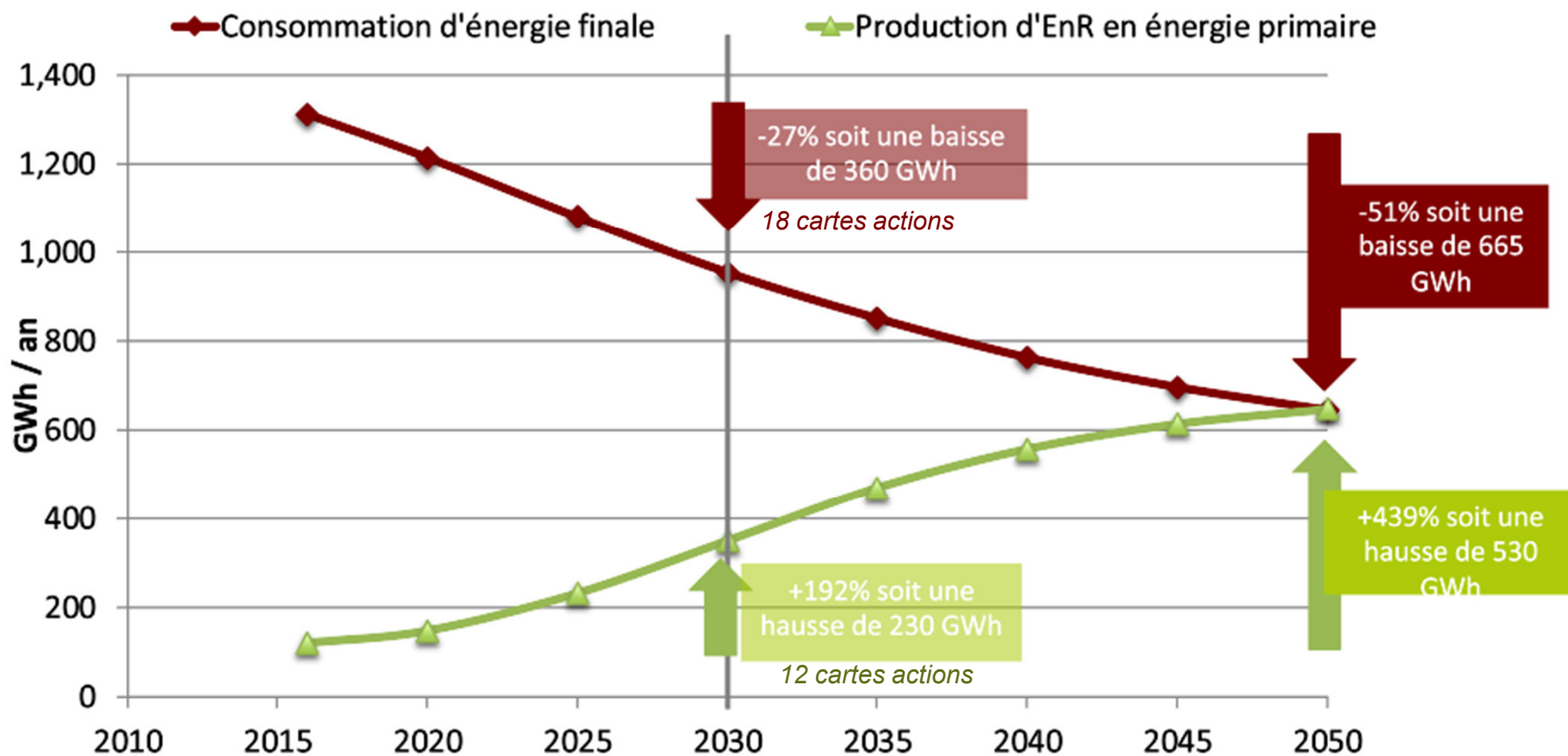
## Destination TEPOS – *Bilan Production d'EnR*



Pour les élus présents, le secteur d'actions prioritaire en production d'EnR est de loin le **photovoltaïque**, suivi par la filière **bois-énergie** puis **pompe à chaleur**. Ce sont trois secteurs où le territoire bénéficie d'un potentiel réel.

# Présentation de la trajectoire

Déclinaison du scénario LTECV/SRADET sur le territoire Sèvre & Loire (outil Prosper – traitement SYDELA)



Application du potentiel EnR établi dans le diagnostic (traitement SYDELA)



# Les axes stratégiques du PCAET

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes de Sèvre & Loire a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les acteurs locaux. Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de **6 grandes orientations stratégiques**.

**1**

**Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes**

---

**2**

**Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables**

---

**3**

**Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique**

---

**4**

**Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique**

---

**5**

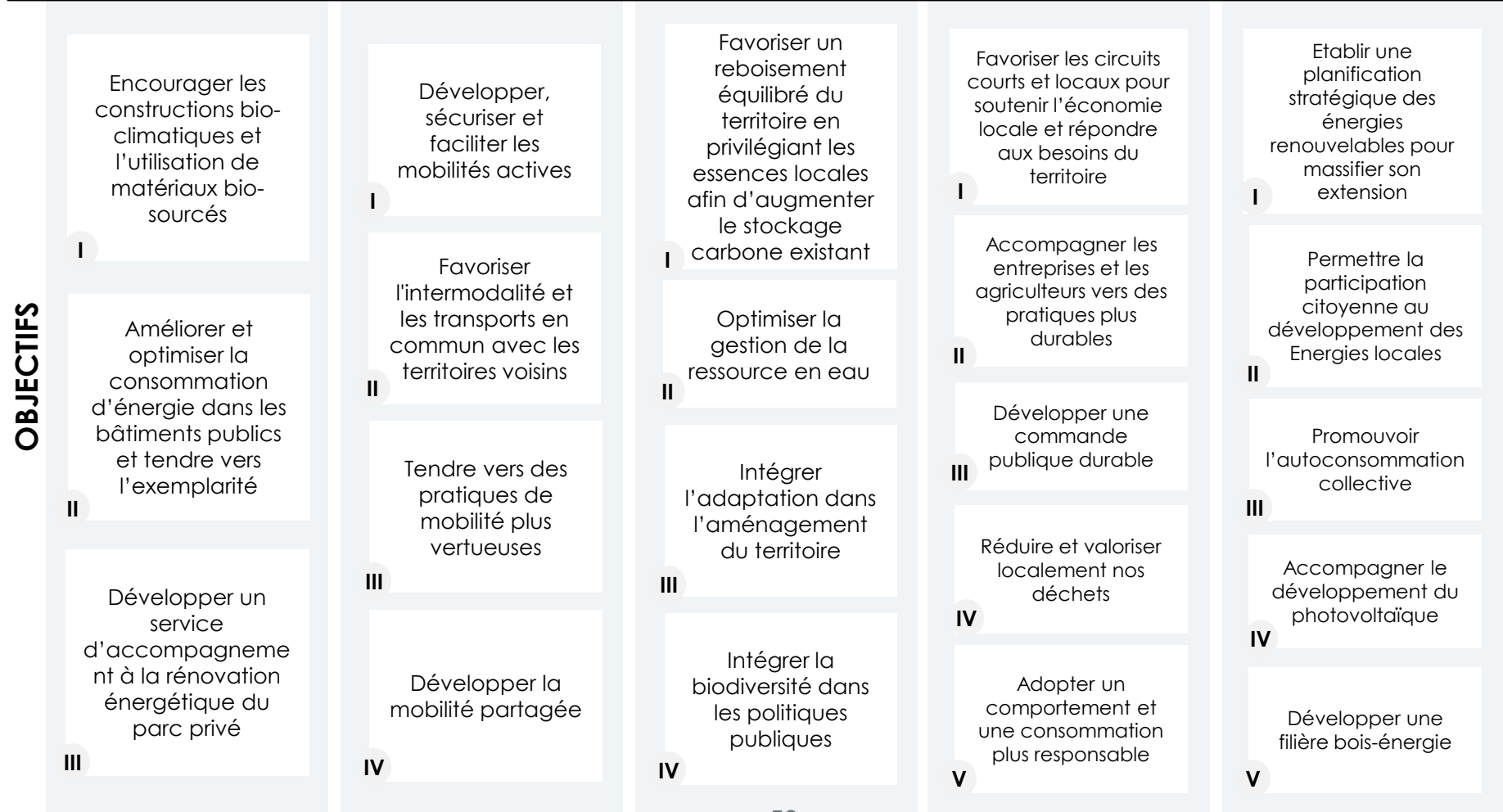
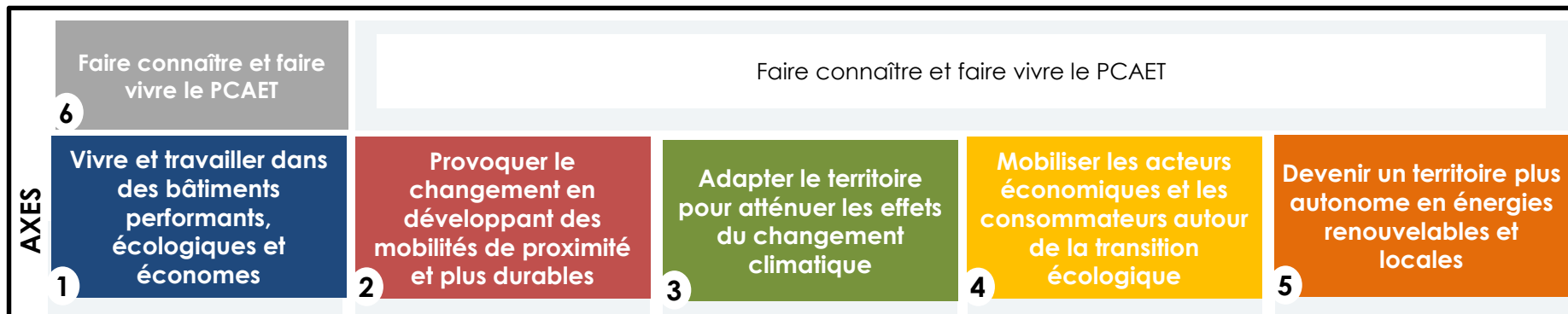
**Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales**

---

**6**

**Faire connaître et faire vivre le PCAET**

---



## 1

### Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

La rénovation énergétique et écologique, outil indispensable pour l'amélioration du bâti, la réduction des dépenses énergétiques des ménages et la lutte contre la précarité énergétique ont été érigées en priorité par la communauté de communes de Sèvre & Loire.

La volonté du territoire est donc d'**encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés** (objectif 1), d'**améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité** (objectif 2) et de **développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé** (objectif 3).



## 2 Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

Nos activités et moyens de transport nous rendent fortement dépendants des énergies fossiles. Premier émetteur de gaz à effet de serre, le secteur des transports et son évolution représente un enjeu majeur en vue d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

Le territoire souhaite **développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives** (objectif 1) en **favorisant l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins** (objectif 2) . Il s'agit pour la communauté de communes de Sèvre & Loire de **tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses** (objectif 3) et de **développer la mobilité partagée** (objectif 4).



## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 3 Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

La communauté de communes de Sèvre & Loire territoire à dominante rurale bénéficie d'un relief plat composé de terres sédimentaires propices à l'agriculture. Cela lui confère également des atouts touristiques avec des paysages de plaines vallonnées et boisées.

Le territoire s'engage donc pour **favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant** (objectif 1) et **optimiser la gestion de la ressource en eau** (objectif 2). Pour cela, le territoire fait le choix **d'intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire** (objectif 3) et **d'intégrer la biodiversité dans les politiques publiques** (objectif 4).



# 4 Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

L'engagement pour la sobriété et la transition écologique et énergétique se lit dans la pratique du territoire : sa valorisation économique, la préservation de ses ressources naturelles et son aménagement de l'espace. Ainsi, le territoire s'engage à **favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins du territoire** (objectif 1), **accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables** (objectif 2), **développer une commande publique durable** (objectif 3), **réduire et valoriser localement nos déchets** (objectif 4) et **adopter un comportement et une consommation plus responsable** (objectif 5).

Le plan climat engage un travail de fond auprès de ses acteurs économiques, producteurs et consommateurs, et auprès des collectivités pour un aménagement sobre en foncier, respectueux des ressources du vivant et de l'eau.





# 5 Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

La communauté de communes de Sèvre & Loire, dispose d'un potentiel de développement des énergies renouvelables que les acteurs locaux souhaitent valoriser.

Le territoire **souhaite établir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension** (objectif 1) et afin que les projets soient en cohérence avec sa sensibilité patrimoniale, écologique et paysagère. De manière générale, le territoire veut **permettre la participation citoyenne au développement des énergies locales** (objectif 2). Afin de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et d'atteindre l'autonomie énergétique, le territoire va **promouvoir l'autoconsommation collective** (objectif 3), **accompagner le développement du photovoltaïque** (objectif 4) et **développer une filière bois-énergie** (objectif 5).



# 6

### Faire connaître et faire vivre le PCAET

La communauté de communes de Sèvre & Loire réalise son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette démarche s'inscrit sur une durée de 6 ans.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cet objectif de **faire connaître et faire vivre le PCAET** (objectif 1) afin d'animer, piloter et engager le suivi du PCAET.

Cet objectif vise à ce que ce dernier soit réalisable par la collectivité, et que l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire soient impliqués dans sa réalisation. Le PCAET devra faire l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer les résultats et de réajuster les ambitions si besoin.



3

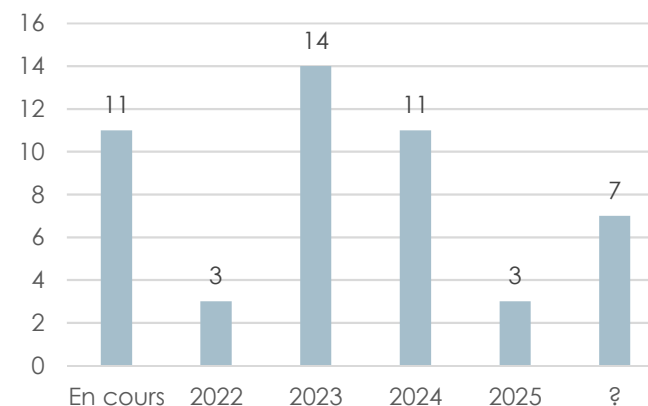
# PROGRAMME D' ACTIONS

## L'organisation du programme d'action

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du plan climat s'inscrit dans **une logique d'amélioration continue**.

Ce travail de sélection et de hiérarchisation a été mené **pour tous les secteurs d'activité et tous les domaines transversaux traités**. Il s'est également appuyé sur les résultats de l'analyse de l'état initial de l'environnement et les conclusions liées à la construction de l'évaluation environnementale stratégique. La participation du plan climat à la réponse aux enjeux environnementaux de la communauté de communes de Sèvre & Loire et son adaptation en conséquence contribuent ainsi à l'aide à la décision.

Calendrier de mise en œuvre des actions sur les 6 ans du PCAET



### Principaux bénéficiaires des actions



Particuliers  
49%



Communes  
13%



Agriculteurs  
11%

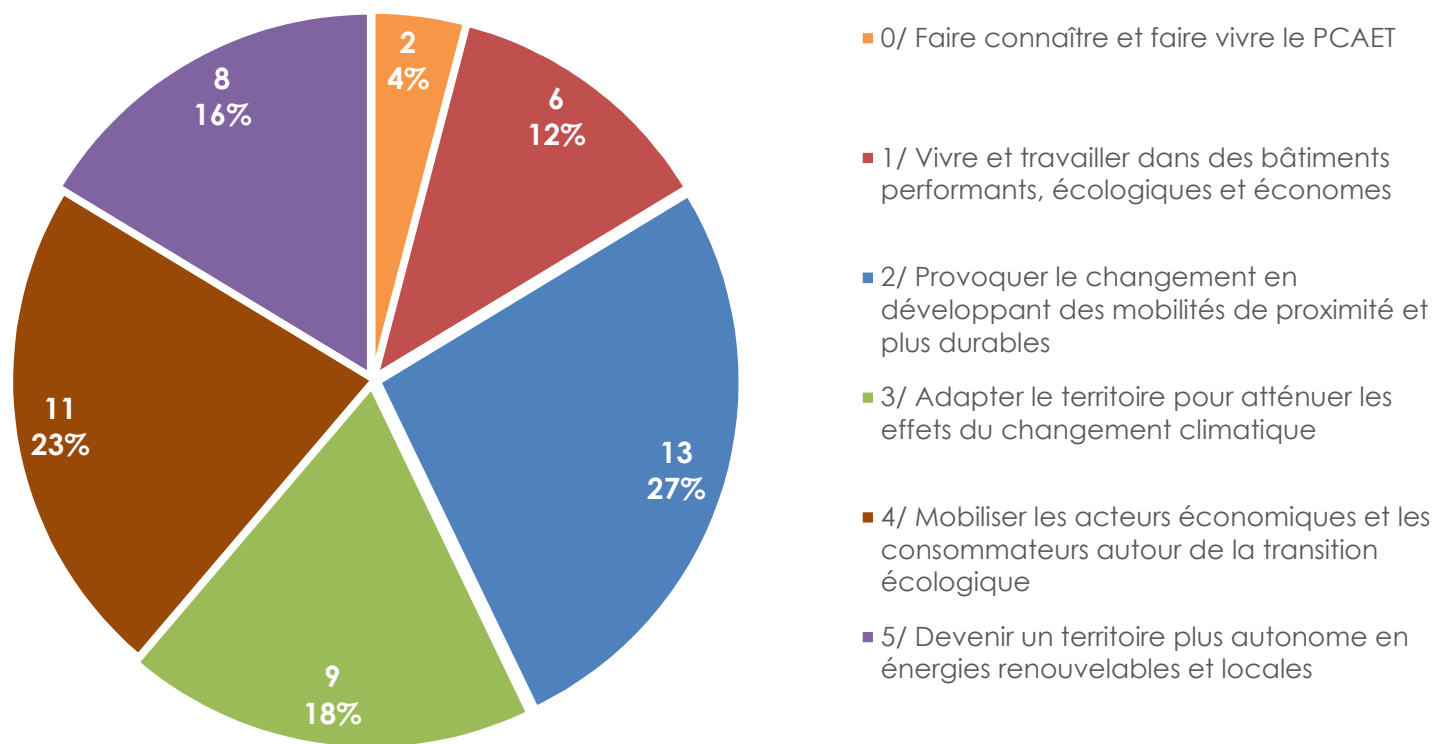


Entreprises  
9%

# 47 ACTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÈVRE & LOIRE

Grâce à la concertation territoriale, 47 actions, en lien avec les axes stratégiques ont été élaborées. Couvrant une multitude de thématiques (maîtrise de l'énergie, bâtiment, énergies renouvelables, agriculture, transports, déchets et environnement), ces actions seront par ailleurs portées un grand nombre d'acteurs différents ce qui rend robuste le PCAET et justifie la dimension territoriale de celui-ci.

Fiches Actions par axes stratégiques



## Une mise en œuvre transversale et mobilisatrice

### Gouverner et piloter le PCAET

La CCSL suit, anime et évalue l'avancement du programme d'actions.

Les actions sont réalisées via chaque vice-présidence et sa commission, assisté des services.

### Mobiliser autour du PCAET

Un comité de pilotage élus/porteurs d'actions

Des infos régulières via les médias CCSL et la mise en œuvre des actions de sensibilisation

### Evaluer et adapter le plan

Un suivi annuel d'avancement des actions, et de leur variation/ freins/leviers, incluant élus/services, et partenaires des actions

Un bilan à trois ans, avec avis dans les instances communautaires, pour une éventuelle réorientation du programme d'actions.

## Une opérationnalité complétée et chiffrée

Dès le début du travail de mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire, il a été souhaité par la communauté de communes de Sèvre & Loire d'apporter le maximum d'opérationnalité aux fiches actions, afin que celle-ci soit de **véritables supports partagés et consolidés**, pour lancer la dynamique des actions détaillées.

Ainsi, un important travail d'identification des partenaires potentiels a été réalisé pour n'oublier aucune structure compétente, et un **détail poussé de la déclinaison opérationnelle a été demandé** : calendrier, étapes de planning, estimation des moyens humains (hypothèse), niveau d'ambition chiffré, lien entre fiches action...

Ce travail a ensuite été **renforcé par le chiffrage de l'impact des actions sur la durée du PCAET**, en terme de réduction des GES émis, des kWh économisés et de ceux produits par les installations EnR. Ce travail très fin a permis de préciser les niveaux d'ambitions et les objectifs à atteindre, pour les adapter aux potentiels du territoire et à ses capacités, tout en s'assurant de lancer une dynamique pérenne pour l'atteinte des obligations réglementaires en 2030 et 2050.

*Fiche Action Vierge utilisée par la communauté de communes de Sèvre & Loire*

## LA FICHE ACTION

Le programme d'actions s'accompagne pour chacune des actions d'un descriptif (**fiche action**) précisant les pilotes de ces actions, les conditions de mise en œuvre techniques et financières, les partenariats souhaités, les résultats attendus, les indicateurs, etc.

Les indicateurs retenus donneront les éléments pour **préparer la future évaluation** du PCAET et ce sur quoi elle se basera (référentiel d'évaluation).

Accompagnement PCAET - Ateliers de concertations des acteurs

Fiche Action		N°
Axe Stratégique		
Objectif stratégique		
Titre	Description	
Nom de l'action		
Filiale de l'action		
Partenaires		
Traduction opérationnelle de l'action Toutes les étapes chronologiques de la mise en œuvre		
Mesure d'impact Quels sont les indicateurs de suivi et d'évaluation		
Objectifs opérationnels à court terme 3 ou 5 ans à attendre en 4 ans		
Planning prévisionnel		
Budget estimé		

# 6 ACTIONS

BÂTIMENTS

## AXE 1 - Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes

### Objectif 1.1

Encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés

**1.1.1- Favoriser les écoconstructions et écorénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés**

### Objectif 1.2

Améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité

**1.2.1- Mettre en place un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire**

**1.2.2- Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics**

**1.2.3- Optimiser les consommations d'éclairage public**

### Objectif 1.3

Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé

**1.3.1- Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie**

**1.3.2 - Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique**



# 13 ACTIONS

MOBILITÉ

## Axe 2 - Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables

<b>Objectif 2.1</b> Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	<b>2.1.1 – Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables</b> <b>2.1.2 -Améliorer la place du piéton en assurant des continuités d'itinéraires accessibles et sécurisées</b> <b>2.1.3 - Mettre en place un service de location de vélo à destination des habitants</b> <b>2.1.4- Inciter financièrement à l'achat de vélos à assistance électriques</b> <b>2.1.5- Promouvoir la mobilité active auprès des publics scolaires</b>
<b>Objectif 2.2</b> Favoriser l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins	<b>2.2.1 - Etudier les possibilités de transports en commun adaptés vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales</b>
<b>Objectif 2.3</b> Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses	<b>2.3.1- Inciter à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises</b> <b>2.3.2 – Réaliser un plan de mobilité pour la CCSL</b> <b>2.3.3- Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité</b> <b>2.3.4- Etudier et faciliter l'implantation d'une station de biocarburant sur le territoire</b>
<b>Objectif 2.4</b> Développer la mobilité partagée	<b>2.4.1 - Étudier les possibilités de mise en place de points « stop » à destination des principaux lieux d'échange</b> <b>2.4.2 - Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire</b> <b>2.4.3 – Etudier la possibilité de mettre en place l'auto-partage</b>

# 9 ACTIONS

## ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Axe 3 - Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique

<b>Objectif 3.1</b> Favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant	<b>3.1.1 - Favoriser le développement des haies bocagères</b> <b>3.1.2- Favoriser le boisement et la renaturation des bourgs, des espaces publics, des zones d'activités et des friches</b>
<b>Objectif 3.2</b> Optimiser la gestion de la ressource en eau	<b>3.2.1- Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales</b> <b>3.2.2- Sensibiliser tous les consommateurs sur les économies et la qualité de l'eau</b> <b>3.2.3- Étudier la valorisation des eaux usées</b> <b>3.2.4- Étudier la mise en place de retenues collinaires afin de récupérer l'eau de pluie</b>
<b>Objectif 3.3</b> Intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire	<b>3.3.1 - Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans le PLUI, notamment par l'application du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)</b> <b>3.3.2 - Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation auprès de tous les acteurs du territoire</b>
<b>Objectif 3.4</b> Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques	<b>3.4.1 - Etudier l'adhésion au dispositif « territoire engagé pour la nature »</b>

# 10 ACTIONS

PRATIQUES  
ÉCONOMIQUES

## Axe 4 - Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique

### Objectif 4.1

Favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins du territoire

**4.1.1- Mettre un en place un Projet Alimentaire Territorial**

### Objectif 4.2

Accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables

**4.2.1- Accompagner la mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique**

**4.2.2- Sensibiliser les acteurs privés à diminuer la pollution lumineuse**

### Objectif 4.3

Développer une commande publique durable

**4.3.1- Mettre en place des critères pour une commande publique durable et responsable**

### Objectif 4.4

Réduire et valoriser localement nos déchets

**4.4.1- Définir et mettre en place un plan local de prévention des déchets**

**4.4.2- Etudier le maillage d'un réseau réemploi sur le territoire**

**4.4.3- Inciter au compostage des déchets alimentaires**

**4.4.4- Diversifier les pratiques de gestion des déchets verts**

### Objectif 4.5

Adopter un comportement et une consommation plus responsable

**4.5.1- Organiser des défis et sensibiliser citoyens, scolaires et familles**

**4.5.2- Créer un annuaire des acteurs de la consommation responsable**

# 7 ACTIONS

## ENERGIES RENOUVELABLES

### Axe 5 - Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales

<b>Objectif 5.1</b> Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension	<b>5.1.1 – Développer les réseaux de chaleur</b> <b>5.1.2 – Développer les projets solaires au sol et l'agrivoltaïsme</b> <b>5.1.3 - Inscrire le développement EnR au sein du PLUi</b>
<b>Objectif 5.2</b> Permettre la participation citoyenne au développement des Energies locales	<b>5.2.1 - Accompagner les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables</b>
<b>Objectif 5.3</b> Promouvoir l'autoconsommation collective	<b>5.3.1 – Favoriser l'émergence de projets d'autoconsommation collective</b>
<b>Objectif 5.4</b> Accompagner le développement du photovoltaïque	<b>5.4.1- Faciliter le développement du solaire (photovoltaïque et solaire thermique) sur toitures et ombrières grâce au cadastre solaire</b>
<b>Objectif 5.5</b> Développer une filière bois-énergie	<b>5.5.1 – Etudier la mise en œuvre d'une filière bois énergie sur le territoire</b>

# 2 ACTIONS

GOUVERNANCE

## Axe 6 - Faire connaître et faire vivre le PCAET

### Objectif 6.1

Faire connaître et faire vivre le PCAET

**6.1.1- Piloter, communiquer et suivre le PCAET**

**6.1.2- Mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité interne**

# Projection des impacts du plan d'action

## Au niveau opérationnel, l'atteinte des objectifs est incrémentale

Akajoule a réalisé une estimation des impacts projetés par les **47 actions du plan d'action**. Lorsque des objectifs opérationnels ont été associés aux différentes actions, leur impact est évalué en termes d'économie d'énergie (GWh), d'économie de GES (tCO<sub>2</sub>eq) ou de production d'énergie renouvelable (GWh). La baisse des émissions de GES est liée à l'impact combiné des actions de baisse des consommations d'énergie, et de déploiement des énergies renouvelables.

### Trajectoire Maitrise De l'Energie (MDE)

Ainsi, les actions « **Maitrise de l'énergie** » envisagées permettent de se rapprocher de la stratégie régionale et nationale de baisse des consommations d'énergie, mais sans en atteindre les objectifs. En effet, d'ici 2030, le SRADDET implique d'avoir diminué la consommation de **28% par rapport à 2012**. En additionnant les impacts envisagés du plan d'action, on obtient une baisse de **8% par rapport à 2012 (mais 13% par rapport à 2018)**. Cependant, même si l'objectif 2030 n'est pas atteint, en suivant la même tendance d'effort, le territoire se rapproche de l'objectif 2050.

Les leviers associés aux impacts les plus importants sont :

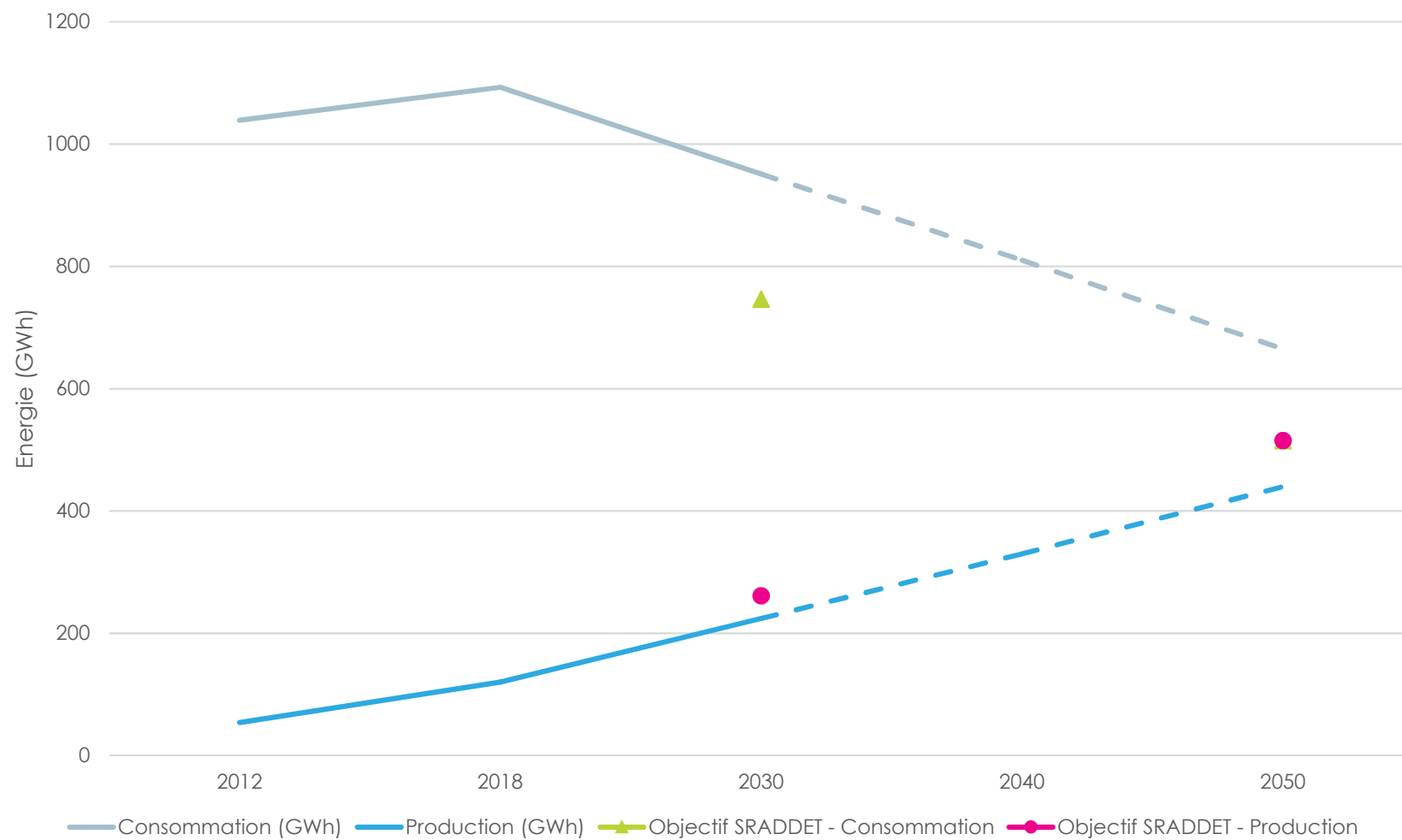
- La rénovation des ménages
- Le déploiement des infrastructures vélo
- Le covoiturage

### Trajectoire Gaz à Effet de Serre (GES)

Les actions « **Développement des énergies renouvelables** » quant à elles permettent d'atteindre quasiment l'objectif 2030, et ainsi de se rapprocher des objectifs stratégiques régionaux et nationaux. En effet, d'ici 2030, le SRADDET implique d'avoir diminué les émissions de **40% par rapport à 2012**. En additionnant les impacts envisagés du plan d'action, on obtient une baisse de **20% par rapport à 2012 (mais 24% par rapport à 2018)**. Comme pour la trajectoire de baisse des consommations, même si l'objectif 2030 n'est pas atteint, en suivant la même tendance d'effort, le territoire se rapproche de l'objectif 2050.

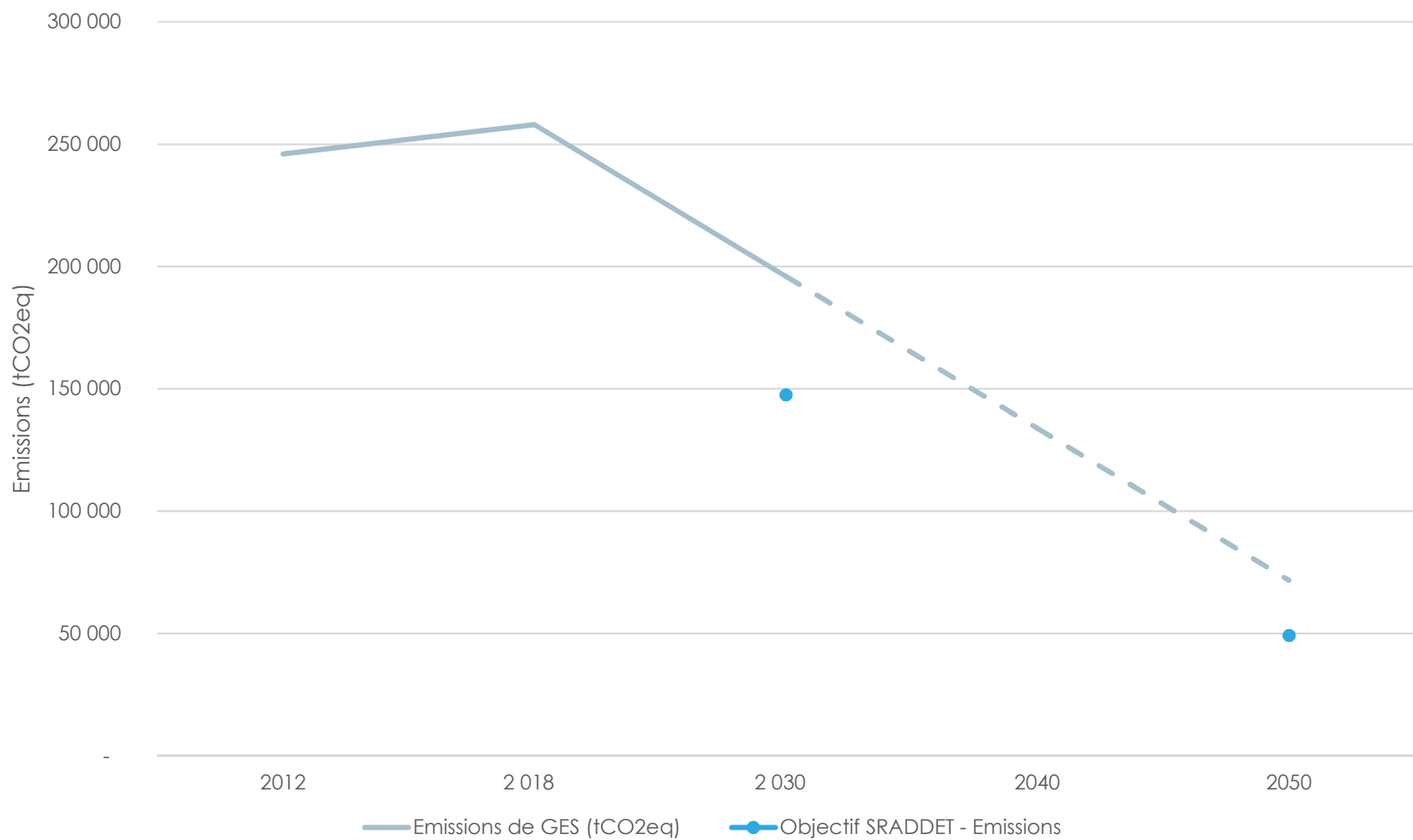
# Projection des impacts du plan d'action

## Projection de la trajectoire Maitrise De l'Energie (MDE)



# Projection des impacts du plan d'action

## Projection de la trajectoire Gaz à Effet de Serre (GES)





# L'évaluation environnementale stratégique

## Les incidences du PCAET

La stratégie et le programme d'action du PCAET de Sèvre & Loire sont conformes aux objectifs réglementaires: Les thématiques **du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la qualité de l'air** constituent les cibles principales du programme d'action, à l'appui, en particulier, des **démarches de sensibilisation et d'accompagnement des usagers, entreprises et de la collectivité, du plan mobilité de la collectivité** et des actions autour de la nature (développement des haies bocagère, renaturation des bourgs, gestion des eaux pluviales).

En parallèle, des actions transversales facilitent la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES et le développement des énergies renouvelables : **l'intégration des enjeux du PCAET dans le PLUi notamment l'application du ZAN, la pédagogie sur la notion d'adaptation, la volonté d'adhérer au dispositif 'territoire engagé pour la nature » ...**

Les incidences potentiellement négatives concernent principalement **la consommation d'espaces** (sols agricoles), **le patrimoine naturel, le grand paysage et les points de vue.**

Elles sont liées aux besoins en foncier induits par le PCAET et par les projets : projets d'écoconstruction, infrastructures nécessaires à la mobilité, enjeux de la compensation de la consommation de foncier sur les haies, les boisements, les sols, la gestion des eaux pluviales, la production d'énergies renouvelables via très majoritairement photovoltaïque (la capacité d'accueil en éolien étant considérée comme atteinte).

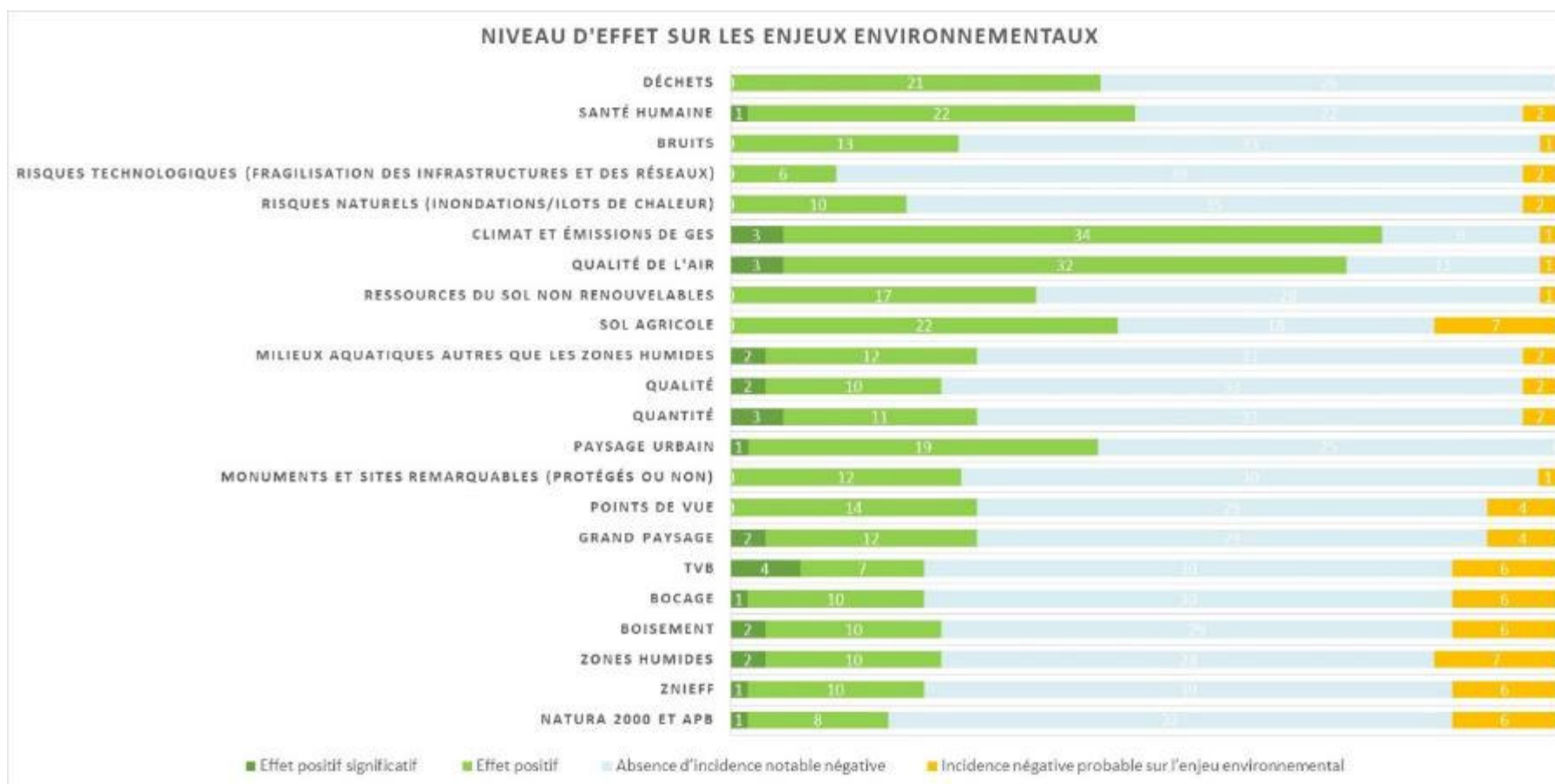
Les fiches action intègrent dans la mesure du possible, en amont, les enjeux environnementaux que les projets doivent respecter : NATURA 2000, haies, boisements, zones humides, paysages, économie d'espace.

La transposition de certains objectifs dans le **PLUi** permettra de consolider la démarche économe en espace et la maîtrise des incidences sur l'environnement.

Au final, le PCAET vise dès l'amont la prise en compte des enjeux environnementaux et n'entraîne pas d'incidence négative significative sur l'environnement.

# L'évaluation environnementale stratégique

## Les incidences du PCAET



3

# SUIVI ET EVALUATION

## Le suivi du PCAET

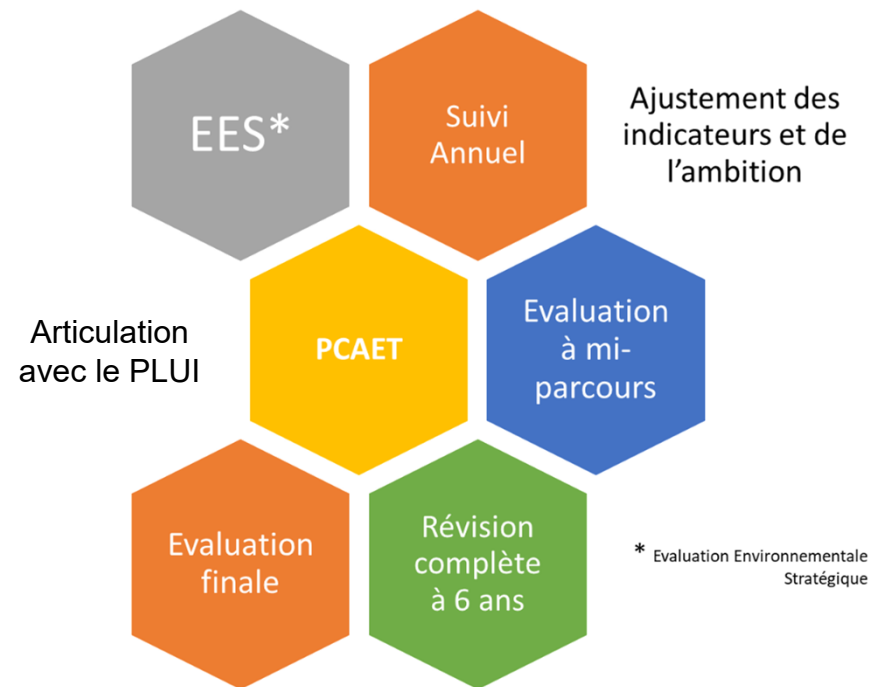
Pour les actions développées sur le long terme, les indicateurs enregistrés dans un tableau de bord permettent de suivre progressivement l'atteinte des objectifs fixés.

**Les indicateurs** permettent ainsi de justifier, de façon pratique et visible, des moyens qui ont été attribués à une opération, à des investissements réalisés et plus largement, d'une politique menée. Ils serviront de base au travail d'évaluation.

Il sera nécessaire de compléter ce travail par une analyse plus qualitative des effets réels d'une action (enquêtes de satisfaction, taux de passage à l'acte...).

**L'analyse qualitative** vérifiera dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) étaient suffisants et adaptés pour atteindre les objectifs.

Cela conduira la communauté de communes de Sèvre & Loire à dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner) et les erreurs (à ne pas reproduire). Surtout, cela permettra de renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes, d'apprécier la qualité de la concertation, de la mobilisation et de communiquer.



# Le suivi du PCAET

Structuration du plan d'actions					Année de référence 2020		Totaux		Sobriété énergétique		Qualité de l'air et réduction des GES		Production ENR		
Thématiques	Axe stratégique	Objets/épisodes/axes de la stratégie	N° Objectif	N°Filière	Intitulé de l'action	Déjà engagée	Bénéficiaires	Potentialité identifiée	Potentielles potentialités identifiées	Estimation lauréat consommation sur 4 ans (en kWh)	En % évités	Estimation GES évités à 4 ans (en MtCO2)	En % évités	Estimation production à 4 ans (en MWh)	En % de remplacement
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés	1.1	1.1.1	Favoriser les écoconstructions et éco-rénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés	Non	Particuliers	CCIL	ECHOBAI, NOVABUILD, RESECO, CAPES, PSE, Chambres consulaires...	0,15	0,01%	43,17	0,02%	0	0,00%
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	1.2	1.2.1	Mettre en place un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire	Oui	Communes et CCIL	SYDELA	SYDELA	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	1.2	1.2.2	Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics	Oui	Communes et CCIL	SYDELA	SYDELA	2,10	0,20%	225,00	0,20%	0	0,00%
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Améliorer et optimiser la consommation et d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité	1.2	1.2.3	Optimiser les consommations d'éclairage public	Oui	Communes et CCIL	SYDELA	SYDELA	0,00	0,00%	180,00	0,03%	0	0,00%
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé	1.3	1.3.1	Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie	Oui	Particuliers	Albat	SOLIKA, Région PCL, Département, ANAH, ADME	8,74	0,80%	4,54	0,00%	0	0,00%
Bâtiments	1/ Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé	1.3	1.3.2	Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique	Oui	Entreprises	Albat	Albat	0,06	0,01%	0,00	0,00%	0	0,00%
Mobilité	2/ Favoriser le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables	Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives	2.1	2.1.1	Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables	Oui	Particuliers	CCIL	Communes, Département, Bureaux d'étude techniques	0,85	0,01%	4,04	0,00%	0	0,00%

Extraction de l'outil de suivi utilisé par la communauté de communes de Sèvre & Loire

# L'évaluation du PCAET

L'évaluation proposera des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources (confirmant ainsi la stratégie ou, si besoin, la redéfinissant).

La communauté de communes de Sèvre & Loire aura ainsi une vision globale de la démarche et de son impact, ce qui crédibilisera et légitimera le plan climat.

Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Sèvre & Loire  
Tableau de bord par Axe - Taux de mise en œuvre des actions



Axe 1 / Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes		Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Sèvre & Loire Outil de suivi des actions - Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes																
Axe stratégique	Objectifs	N° Action	Action	Indicateur de Forme	Indicateur d'efficacité	Indicateur de suivi	Mise en œuvre des actions				Commentaires	Indicateur de résultat (entre les 0 et 100)	Taux de mise en œuvre	Indicateur de suivi (entre les 0 et 100)	Taux d'atteinte des objectifs	Indicateur de suivi (entre les 0 et 100)		
							Valeur de référence (2023)	Prévu en 2024	Objectif effectif (à l'issue de 2024)	Mise en œuvre effective de l'action							Coût prévisionnel (en €)	
Axe 1 / Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes	3. Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé	1.1.1	Remplacer les escaliers métalliques et sécuriser les escaliers en ayant recours au bois et matériaux biosourcés	CCSL	0 chantier 0 escalier Réduction d'un quart de respect relatif à CO2eq sur le bâtiment	Nombre de chantiers effectués et de rénovation de bâtiments publics Inventaire des matériaux biosourcés Chantiers de travaux de réhabilitation et nombre de participants				300 000 €					44 M€CO2 évités	0%		
		1.2.1	Mettre en place un service de conseil en énergie publique pour l'ensemble du patrimoine public du territoire	FDCA	Adhésion et maintien d'adhésion des 11 communes + CO2 sur plusieurs années Impact de rénovation dans les SFRs 1,2 et 1,3	Suivi des consommations énergétiques Nombre de bâtiments publics suivis				300 240 €								
		1.2.2	Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments publics	FDCA	Diminution d'au moins 10% des consommations énergétiques sur l'ensemble des bâtiments publics	Suivi des consommations énergétiques Nombre de bâtiments publics suivis									408 M€CO2 évités	0,00%		
		1.2.3	Optimiser les consommations d'éclairage public	FDCA	Diminution d'au moins 10% de la consommation	Suivi des consommations énergétiques de l'éclairage public									130 M€CO2 évités	0,00%		
		1.3.1	Accompagner la rénovation énergétique des logements et du patrimoine via l'organisme local de l'énergie	ALDE	Mise en œuvre de 100 M€ de travaux de rénovation énergétique 400 000 € de travaux de rénovation énergétique 40 000 € de travaux de rénovation énergétique 40 000 € de travaux de rénovation énergétique	Nombre de logements éco-citoyens réalisés Nombre de logements participatifs réalisés et réalisés Nombre de logements participatifs réalisés et réalisés					500 000 €					5 M€CO2 évités	0%	

# BÂTIMENTS

## Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 1

N°Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
1.1.1	Favoriser les écoconstructions et écorénovations en ayant recours au bois et matériaux biosourcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre chantiers neufs et de rénovation de bâtiments publics intégrant des matériaux biosourcés</li> <li>. Nombre de sessions de sensibilisations et nombre de participants</li> </ul>	5 chantiers 10 sessions Réalisation d'un annuaire Impact estimé à 0,0005% sur le résidentiel
1.2.1	Mettre en place un service de conseil en énergie partagée pour l'ensemble du patrimoine public du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi des consommations énergétiques</li> <li>. Nombre de bâtiments publics suivi</li> </ul>	Adhésion et maintien d'adhésion des 11 communes + CCSL sur plusieurs années Impact se retrouvant dans les fiches 1.2.2 et 1.2.3
1.2.2	Optimiser la consommation énergétique des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi des consommations énergétiques</li> <li>. Nombre de bâtiments publics suivi</li> </ul>	Diminution d'au moins 10% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments publics
1.2.3	Optimiser les consommations d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi des consommations énergétiques de l'éclairage public</li> </ul>	Diminution d'au moins 10% de la consommation
1.3.1	Accompagner la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire via l'espace habitat et énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rénovations effectuées avec gain énergétique &gt;35% dans le cadre du PIG</li> <li>Nombre de ménages ayant contacté la PTRE (nombre d'actes A1, A2, A3, A4)</li> <li>Nombre d'usagers participants aux animations et webinaires</li> <li>Nombre de contacts téléphonique et mail</li> <li>Nombre de diagnostics en entreprise</li> <li>Nombre d'entreprises participants aux animations et webinaires</li> </ul>	Ménages - Objectif PIG : 50 maisons rénovées/an - Objectifs PTRE : 600 actes A1/an 200 actes A2/an 60 actes A3/an 50 actes A4/an  Petit tertiaire Service d'accueil téléphonique et mail : 24 contacts / an Conseil personnalisé au petit tertiaire : 7 pré-diagnostic / an Impact estimé à 2,5% sur le résidentiel + 1% sur le tertiaire
1.3.2	Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises participants aux animations et webinaires</li> </ul>	Au moins 2 animations/an Impact estimé à 0,00025% sur le résidentiel

# MOBILITÉ

## Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 2

N°Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
2.1.1	Améliorer la place du vélo en assurant des continuités des itinéraires cyclables	Nombre de km aménagés (réalisés ou à réaliser) Part modale du vélo	Part modale du vélo d'au moins 3% (idéal : suivre le plan vélo national : objectif 9%)
2.1.2	Améliorer la place du piéton en assurant des continuités d'itinéraires accessibles et sécurisées		Impact estimé : Report modal vers la marche de 2% des transports
2.1.3	Mettre en place un service de location de vélo à destination des habitants	Nombre de vélos à disposition Nombre d'adhérents / bénéficiaires % taux de location	Porter la flotte à 185 VAE 90% taux de location Impact estimé: report modal de 0,5% vers le VAE
2.1.4	Inciter financièrement à l'achat de vélos à assistance électriques	Nombre d'aides attribuées	450 VAE subventionnés Impact estimé: report modal de 0,75% vers le VAE
2.1.5	Promouvoir la mobilité active auprès des publics scolaires	Part modale du vélo et de la marche (réalisation d'une enquête) Nombre de classes sensibilisées au changement de mobilité Nombre d'élèves formés au « savoir rouler à vélo »	Sensibilisation de tous les établissements scolaires Impact estimé: report modal de 0,5% vers la marche
2.2.1	Etudier les possibilités de transports en commun adaptés vers les points stratégiques en cohérence avec les offres principales		Besoin de précision pour chiffrage. Impact espéré: report modal de 2% vers les TC avec nouvelles dessertes plus adaptées aux trajets quotidien domicile-travail
2.3.1	Inciter à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises	Nombre de Plan de mobilités entreprises réalisés Nombre d'entreprises sensibilisées	Sensibilisation de l'ensemble des entreprises de 100 salariés Impact estimé: report modal des salariés vers covoiturage et TC + mobilités douces de 1%
2.3.2	Réaliser un plan de mobilité pour la CCSL	Part modale du vélo Part modale du covoiturage Taux d'utilisation des véhicules électriques Taux de participation des agents aux animations Mobilité Taux de participation des agents aux formations Mobilité	Réalisation du plan Impact estimé: report modal des agents vers covoiturage et TC + mobilités douces de 1%
2.3.3	Lancer une campagne de communication pour sensibiliser davantage aux enjeux et outils de mobilité	Nombre d'événements organisés et fréquentation	Faire connaître les actions mobilités à l'ensemble de la population Impact estimé: report modal de la population vers covoiturage et TC + mobilités douces de 1%
2.3.4	Etudier et faciliter l'implantation d'une station de biocarburant sur le territoire	Nombre d'entreprises de transports répondant au questionnaire Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre estimatif de véhicules susceptibles d'être convertis	Implanter une station sur le territoire
2.4.1	Étudier les possibilités de mise en place de points « stop » à destination des principaux lieux d'échange	Nombre de lignes et de points stop	Impact estimé: report modal de la population vers covoiturage et TC + mobilités douces de 0,01%
2.4.2	Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire	Nombre d'aires de covoiturage Fréquentation d'utilisation	Au moins 20 aires de covoiturage et toutes les communes desservies Impact estimé: report modal de la population vers covoiturage et TC + mobilités douces de 0,75%
2.4.3	Etudier la possibilité de mettre en place l'auto-partage	Nombre d'adhérents et de kilomètres parcourus par les voitures en autopartage	Pas d'impact si juste au niveau de l'étude. Si mise en place alors Impact estimé: report modal de la population de 0,01%



# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 3

N°Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
3.1.1	Favoriser le développement des haies bocagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mètres linéaires de haies plantées, nbre d'arbres plantés</li> <li>. Nombre de participants aux actions, nombre de journée citoyenne</li> <li>. Nombre d'entreprises/exploitations engagées dans Carbocage.</li> <li>. Nombre de projets subventionnés par Liger bocage</li> <li>. Nombre d'exploitations passées en agroforesterie</li> </ul>	5km /an? Impact estimé de 5% de gain de séquestration carbone
3.1.2	Boiser et renaturer les bourgs, les espaces publics, les zones d'activités et les friches	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombres d'arbres et de surfaces plantées</li> <li>. Nombre de projets de renaturation</li> </ul>	20 projets de renaturation Impact estimé de 10% de gain de séquestration carbone
3.2.1	Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Réalisation étude,</li> <li>. Travaux,</li> <li>. Incidences lors de périodes orageuses</li> </ul>	Réaliser un schéma directeur en privilégiant au maximum une gestion intégrée de l'eau Impact estimé sur la consommation d'énergie par réduction des besoins en traitement de l'eau: 1%
3.2.2	Sensibiliser tous les consommateurs sur les économies et la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi des consommations d'eau des collectivités , des ménages et des professionnels</li> </ul>	Interpeller l'ensemble des consommateurs Impact estimé sur la consommation d'énergie par réduction des besoins en traitement de l'eau: 0,75%
3.2.3	Étudier la valorisation des eaux usées pour une réutilisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre de projets étudiés</li> </ul>	Réalisation étude pour positionnement politique Impact estimé sur la consommation d'énergie par réduction des besoins en traitement de l'eau:0,5%
3.2.4	Étudier la mise en place de retenues collinaires afin de récupérer l'eau de pluie pour usage agricole		Réalisation étude pour positionnement politique Impact estimé sur la consommation d'énergie par réduction des besoins en traitement de l'eau: 0,25%
3.3.1	Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans le PLUI, notamment par l'application du ZAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi des PC et déclarations de travaux selon les prescriptions proposées</li> <li>. Nombre d'ha artificialisés ou consommés</li> <li>. Inventaire centralité des compensations (boisement, renaturation)</li> </ul>	Au moins une OAP Climat/air/énergie Impact estimé par sanctuarisation de terres non artificialisées
3.3.2	Proposer de la pédagogie sur la notion d'adaptation auprès de tous les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombres de personnes présentes sur les événements</li> <li>. Nombre d'actions de communication et projets réalisés</li> </ul>	Au moins un projet pilote et un évènement par acteur (habitants, élus, agriculteurs, entreprises) Pas d'impact estimable
3.4.1	Etudier l'adhésion au dispositif « territoire engagé pour la nature »		Adhésion au dispositif pour officialiser une politique biodiversité Impact estimé par développement de la séquestration carbone

# PRATIQUES ÉCONOMIQUES

## Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 4

N° Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
4.1.1	Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial		Elaboration d'un plan d'action Impact estimé par réduction des besoins et production local (7,5% sur impact agriculture et alimentation)
4.2.1	Accompagner la mise en œuvre de projets inter-entreprises autour de l'économie circulaire et de la transition écologique	. Tonnage de déchets/matériaux réemployés . Nombre de synergies	Au moins 15 synergies mises en œuvre Réalisation d'au moins 5 ateliers inter-entreprises Impact estimé de 2% sur la consommation du secteur industriel et tertiaire
4.2.2	Sensibiliser les acteurs privés à diminuer la pollution lumineuse	Nombre d'entreprises sensibilisées	Réaliser 3 ateliers de sensibilisations Etudier l'intérêt d'une trame noire Réduire de 10% la consommation dédiée à l'éclairage public Impact estimé de 1% sur la consommation du secteur tertiaire et industriel
4.3.1	Mettre en place des critères pour une commande publique durable et responsable	. Nombre de marchés avec critères réemploi, réutilisation, environnement, insertion sociale . Nombre d'heures de travail d'insertion dont celles avec les entreprises de l'ESS . Nombre d'agents sensibilisés et formés . Nombre d'entreprises formées	Miser sur 90% des marchés publics sur le territoire de la CCSL qui intègrent des critères environnementaux et/ou sociaux d'ici 2025 Impact estimé de 0,5% sur la consommation NRJ du secteur tertiaire et industriel
4.4.1	Définir et mettre en place un plan local de prévention des déchets	. Tonnage des des déchets	Validation d'un plan de prévention en conseil communautaire Impact estimé de 0,5% sur la consommation NRJ du secteur tertiaire et industriel
4.4.2	Etudier le maillage d'un réseau réemploi sur le territoire		Réalisation de l'étude pour positionnement politique sur la création d'un nouveau site dédié au réemploi Impact estimé de 0,25% sur la consommation NRJ du secteur tertiaire et industriel
4.4.3	Inciter au compostage des déchets alimentaires	. Nombre de composteurs subventionnés . Tonnages collectés par les partenaires . Nombre de gros producteurs sensibilisés . Nombre de gros producteurs ayant souscrits un contrat	95 % de tri à la source des biodéchets (loi AGEC) Impact estimé de 0,05% sur la consommation NRJ du secteur résidentiel
4.4.4	Diversifier les pratiques de gestion des déchets verts	. Nombre d'usagers sensibilisés en déchèterie . Indicateurs selon services et politique de subvention retenues : nombre de broyeurs prêtés, nombre de broyage à domicile réalisé, nombre de subventions accordées...	Diminution d'au moins 10% des tonnages de déchets verts déposés en déchèterie Impact chiffré NRJ et GES non estimable en l'état des connaissances
4.5.1	Organiser des défis et sensibiliser citoyens, scolaires et familles	. Nombre de ménages impliqués dans les défis . Nombre de défis mis en place . Nombre d'élèves sensibilisés	Au moins 3 défis différents 40 animations scolaires/an Impact estimé de 0,05% sur la consommation NRJ du secteur résidentiel
4.5.2	Créer un annuaire des acteurs de la consommation responsable	. Nombre d'entreprises référencés . Fréquentation et utilisation de la plateforme	500 référencements Aider les habitants à modifier leurs habitudes de consommation (plus responsable et locale) Impact chiffré non estimable

# ENERGIES RENOUVELABLES

## Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 5

N°Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
5.1.1	Développer les réseaux de chaleur	Nombre de réseaux de chaleur étudiés	Etudier la faisabilité opérationnelle d'au moins 2 réseaux de chaleur
5.1.2	Développer les projets solaires au sol et l'agrivoltaïsme	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre de projets</li> <li>. Puissance PV installée au sol (Ha).</li> </ul>	Au moins 2 sites sur le territoire
5.1.3	Inscrire le développement EnR au sein du PLUi	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre de permis de construire intégrant des EnR</li> <li>. Nombre et type de projets sur bâti et au sol</li> </ul>	Réalisation d'une OAP climat/air/énergie/ENR
5.2.1	Accompagner les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectifs et de citoyens impliqués</li> <li>. Nombre et type de projets sur bâti et au sol</li> <li>. kWh produits – Puissance installée</li> </ul>	5 projets à étudier Impact estimé: hausse de 2% de la production EnR actuelle
5.3.1	Favoriser l'émergence de projets d'autoconsommation collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre de professionnels et de citoyens sensibilisés et nombre de sessions de sensibilisation</li> <li>. Nombre et type de projets potentiels et réalisés</li> <li>. Kwh produits – Puissance installée</li> </ul>	5 projets à étudier Impact estimé: hausse de 2% de la production EnR actuelle
5.4.1	Faciliter le développement du photovoltaïque sur toitures et ombrières grâce au cadastre solaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre d'appels auprès des services d'accompagnement</li> <li>. Nombre de notes d'opportunités réalisées</li> <li>. Nombre de participants aux événements réalisés</li> <li>. Nombre de permis de construire et déclarations préalables intégrant des EnR</li> <li>. Nombre de bâtiments publics équipés</li> </ul>	100 projets minimum/an
5.5.1	Etudier la mise en œuvre d'une filière bois énergie sur le territoire	Nombre de chaufferies bois créées	10 chaufferies

## GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Le détail des indicateurs de suivi et d'évaluation pour l'Axe 6

N°Fiches Actions	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi	Objectifs qualitatifs et quantitatifs sur 6 ans
6.1.1	<b>Piloter, communiquer et suivre le PCAET</b>	. Nombre de commissions	Validation, suivi et évaluation PCAET
6.1.2	<b>Mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité interne</b>	. Nombre de sessions de sensibilisations, animations, événements	Faire évoluer les agents vers des pratiques plus écoresponsables Impact estimé de réduction de 0,01% sur le secteur tertiaire

## Un programme d'actions ambitieux et opérationnel

Le programme d'actions **intègre 4 enjeux transversaux prioritaires** : atténuation de l'impact des activités du territoire sur le climat (réduction des émissions GES), adaptation du territoire au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air pour la santé, et transition énergétique.

La stratégie climat de la communauté de communes de Sèvre & Loire vise à mettre en œuvre **un scénario local de transition énergétique** prenant en compte l'évolution démographique du territoire et fixe à horizon 2030 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre/amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la consommation énergétique, ainsi que la hausse de la part locale des énergies renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, dans une territoire en croissance, la stratégie a été déclinée selon **6 axes** comportant **47 fiches actions** et concernant de nombreux sujets : la rénovation énergétique des logements, les projets d'aménagement exemplaires, la préservation des espaces naturels, les mobilités actives et partagées, la production d'énergies renouvelables locales, l'appui aux acteurs économiques pour des projets durables et une agriculture pérenne et de proximité, l'animation de la transition énergétique sur le territoire pour faire agir toutes les catégories d'acteurs et enfin l'exemplarité de la collectivité.

## Un plan de mobilisation... et d'évaluation spécifique

Les actions de la communauté de communes de Sèvre & Loire ne pourront suffire, à elles seules, à atteindre les objectifs fixés : **la mobilisation des acteurs du territoire est indispensable**, chacun a un rôle à jouer et c'est bien par la multiplication des actions que la transition énergétique pourra s'effectuer.

Le travail réalisé à travers la concertation et la co-construction des actions révèle une prise de conscience générale de chaque participant. La richesse des propositions et le niveau d'intention pour passer en phase opérationnelle est à souligner, le virage suscité par ce PCAET est réel et sera soutenu par la collectivité en charge de l'animation du PCAET et d'une partie de sa mise en œuvre.

Ainsi, afin de faire vivre la démarche et le plan, **un processus de suivi et d'évaluation est prévu, de nouvelles actions peuvent être portées** par la communauté de communes de Sèvre & Loire ou d'autres partenaires du territoire. Ce Plan Climat doit-être évolutif, réaliste et adaptable en fonction de nouvelles propositions ou d'évolutions technologiques significatives.



Décembre 2022

Ce rapport final a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté par la  
Communauté de communes de Sèvre & Loire

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivant

AUXILIA  
CONSEIL EN TRANSITION

 Ouest am

SYDELA  
LOIRE-ATLANTIQUE  
